



LE PETIT VILLARIN

Bulletin d'information et de documentation sur la vallée des Villards
SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS
SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS – 73 SAVOIE

IL N'EST PAS NÉCESSAIRE D'ESPÉRER POUR ENTREPRENDRE, NI DE RÉUSSIR POUR PERSÉVÉRER (GUILLAUME D'ORANGE)



P. David-Nounaz (Coll. X. Mugnier)

■ Photographie prise de la Combette (au-dessus du Mollard), le 8 octobre 1928 (10 heures).

Le hameau du Premier-Villard

Matinée : des scouts à la rescouasse

Cette année, comme ce fut le cas en 1989 et 1991, le lieu de rassemblement des personnes costumées était le Martinan, devant la chapelle Saint-Claude.

Des nuages et un peu de pluie, rien de très engageant... Aussi pour conjurer ce temps maussade, quoi de mieux que les chants d'une vingtaine de scouts de la troupe du Groupe 3^e Chambéry, en camp au Epiniers du 12 au 20 août. C'est ainsi qu'à 10 h 20 le cortège se mit en route vers l'église. Sous les applaudissements spontanés de personnes présentes à l'intérieur, il pénétra dans l'édifice.

Des scouts portant la croix, deux cierges, l'Evangile, la bannière sur laquelle figure la croix de Malte, encadraient le célébrant et componaient la procession d'entrée. La chorale, dirigée par Blandine Teyssier, était accompagnée à l'orgue par Florence Perrard et à la flûte à bec par Valentin Mathieu.

La présence, entre autres, d'une croix de procession, de servants de messe, fonction dévolue à quatre scouts que l'on put voir à genoux lors de la Consécration, contribua à rendre l'office plus solennel et peut-être plus recueilli que celui du 15 août 2013... Que ceux qui ont cru y voir (à condition qu'elle existe) une messe « intégriste » se rassurent, il s'agissait bien de la messe postconciliaire de Paul VI, dite de rite ordinaire depuis le *motu proprio* de Benoît XVI (1997). Le français, le grec, le latin et même l'hébreu y furent également employés.

Dans son homélie, le père Olivier Velut parla de la liberté dans la foi, de la solidarité de nos frères persécutés de Palestine, d'Israël et d'Afrique. Il évoqua la croix, « cette magnifique croix savoyarde (doit-on traduire par villarinche ?) avec, en son centre, un cœur, un cœur énorme », cette croix qui « nous montre ce travail ardu et cette sueur » et nous invite à « nettoyer pour entretenir la vallée et donner envie à d'autres de venir découvrir cette beauté ». Citant les paroles du Magnificat : « Mon âme exalte le Seigneur, mon esprit exulte en Dieu mon sauveur », il termina en parlant de la rencontre, source de joie.

Grâce au « sens giratoire » préconisé par le célébrant, les communions, nombrées, s'accomplirent sans encombre.

Yves Morel

Le père Velut n'oublia pas les remerciements à l'adresse de Xavier Mugnier (sûrement présent par la pensée), de la chorale et des musiciens, mais ne requit pas les applaudissements... Enfin, la bénédiction du pain offert par l'Association des Villarins et des amis de la vallée des Villards se fit simultanément à celle des fidèles.

La procession de sortie, à l'intérieur de l'église, avec en tête, la croix, les porteurs de pain bénit, les personnes costumées, les scouts, le prêtre, se vit, à l'extérieur, changée en un défilé plus important que le premier et qui fit la part belle à une trentaine de scouts, suscitant, chez d'aucuns, des réserves, voire un certain malaise, une fleur de lys figurant sur leur drapeau... Rappelons que la fleur de lys, emblème de la plupart des groupes scouts, avait été choisie, dès l'origine, en 1907, par Baden-Powell. D'autres y virent du folklore, réel certes, de par la présence, en particulier, de deux jeunes pseudo-ramoneuses... que l'on aurait préféré voir habillées en costume des Villards. Toujours est-il que, non seulement les tenues vestimentaires scouts n'ont rien de folklorique (ce sont des uniformes) mais que, sans la contribution, qui ne devrait pas vraiment surprendre, de ces jeunes catholiques, un jour de fête mariale, le défilé eût carrément manqué d'étoffe.

Empruntant la route départementale 927 déserte par les automobiles (déviation par la nouvelle route d'accès à la station oblige), il gagna la place située entre la cure et le nouveau cimetière. Là, chacun put apprécier l'apéritif offert par la municipalité et détailler, admirer, photographier les six costumes féminins, dont trois de grandes fêtes, présents cette année. Si le nombre en était réduit, la variété et même la qualité, pour la plupart, étaient au rendez-vous. Parmi les hommes se notait la présence de Pierre-Yves Bonnivard, maire de Saint-Colomban, qui montrait l'exemple par le port d'un costume complet.

Peu à peu la place se vidait. Ainsi prenaient fin les festivités de cette matinée de l'Assomption qui, si elle n'a pas connu les foules, y a gagné en tranquillité et, espérons-le, en sérénité... retrouvée.

Yves Morel

Il faisait à peu près beau en ce début d'après-midi de la fête traditionnelle des Villards, après une ondée entre 12 h 30 et 14 h 30, sur la place du Chef-Lieu de Saint-Colomban.

Du côté des activités proposées par Solenn Clavel et Pauline Gomes-Léal (de l'office de tourisme, OT) tout était prêt dès 13 h 30. Quant aux divers commerçants, ils étaient déjà là dès 9 heures pour la plupart : les bugnes, les rissoles salées et sucrées, le marchand d'huile d'olive, la pêche aux canard et la barbe à papa. Simon Cartier-Lange (ébéniste) est arrivé vers 11 h 30 et a fait une coupe à cause de la pluie ; il exposait ses objets fabriqués au tour à bois, et sa compagne Myriam de la pyrogravure.

Les autres stands des non-professionnels étaient celui du club des sports des Villards, tenu par des parents d'enfants licenciés à ce club, qui vendaient des gaufres, des brochettes de bonbons et des tee-shirts imprimés au nom du club ; un stand de charcuterie près de la poste ; Estelle Maurino vendait de ces petits bracelets en plastique, très à la mode en ce moment ; Anaïs Thiéry vendait des bijoux d'Amérique du Sud ; enfin Gaston Emieux proposait son miel et des châtelaines près de l'oratoire.

L'OT avait fait revenir Ildi Kiss (monitrice d'escalade), qui avait réinstallé sa tyrolienne entre le haut de la salle des fêtes et le tilleul près de la fontaine d'en bas, et fait monter deux structures gonflables pour les enfants : un toboggan et un tunnel contenant des jeux.

Sur la place, devant les statues du petit ramoneur et de la Villarinche, il y avait une autre structure gonflable en forme de cône tronqué, garnie de petits tenons pour initier, sans danger, les enfants à l'escalade ; pour gagner il fallait arriver au sommet et décrocher une sorte de fanfreluche. Cette animation, surveillée par un homme qui les conseillait, a beaucoup plu aux enfants.

A 15 heures Martine Ferroud, très férue dans ce domaine, a expliqué et commenté la composition d'un costume villarin, celui de Stéphanie Chaboud-Crousaz en l'occurrence (qui s'est aimablement prêtée à cet exercice), en lui retirant un à un, en les montrant, et en les nommant, tous les éléments qui compo-

Un bel après-midi

sent ce costume jusqu'au *blanthétt* (mot patois désignant la chemise sans manche, longue et blanche, mise avant les manches et la robe). Il y avait beaucoup de spectateurs très intéressés.

Après cette présentation, Gérard et Josette Rostaing-Troux (de l'*Auberge du Coin*) ont fabriqué du beurre avec une baratte traditionnelle des Villards. Les amateurs purent le savourer, tartiné sur du pain fourni pour l'occasion par l'OT.

L'OT qui proposait aussi ses propres animations. La pesée du jambon (« chasse gardée » de Chantal Frasse-Sombet) a été gagné par Marie-Jo Paret avec une estimation à 5,100 kg pour un poids réel de 5,108 kg soit à 8 grammes près ! ce qui est assez remarquable.

Au maquillage, Solenn Clavel et Pauline Gomes-Léal, avaient leur imagination (débordante) habituelle. Un concours de dessin, placé sous la « houlette » de Stéphanie Lafaurie, comprenait un jury composé de Danièle Bellot-Nicol, Martine Ferroud et Stéphanie Lafaurie. Ce jury a décerné 3 premiers prix *ex aequo* à Mathilde Martin-Culet (5 ans !), Maïwenn Ledain et Alicia Combet, sur le thème imposé « les Villards et le 15-Août » (selon l'OT, ces trois dessins devraient être utilisés pour l'affiche du 15-Août prochain). Il y eut aussi 4 jeux gratuits et distrayants : le lancer de bâret



A. JACOLOT-BENESTAN

Interrogations

La fête « traditionnelle » du 15 août serait-elle réservée uniquement aux personnes valides ? En effet, depuis quelques années, il n'y a plus de défilé dans le Chef-Lieu...

Les derniers défilés, à la sortie de la messe, étaient directement conduits en direction de l'entrée de la salle des fêtes. La nouveauté, cette année, a été de prendre la direction de la cure !! à croire que le vin d'honneur offert par la mairie de Saint-Colomban est l'animation principale de la matinée...

Nous sommes très éloignés du défilé traditionnel des années 70-80 où il était possible à nos grands-mères d'admirer les costumes tout en étant confortablement installées en terrasse d'un des deux bars de la place du village. C'est la première année que ma mère ne voit pas de Villarinches un 15 août (difficile

de monter jusqu'à la cure avec un déambulateur !) et elle n'a pas été la seule dans ce cas.

Il me semble important de rappeler aux organisateurs des animations que la place du village de la commune de Saint-Colomban se situe au Chef-Lieu, et qu'il serait bien dommage de pérenniser cette volonté de le nier. Je me permets cette réflexion, n'étant pas du Chef-Lieu !

Autre interrogation : que faisaient les scouts au milieu du défilé ?

Félicitations, néanmoins, pour les animations de l'après-midi qui réjouirent petits et grands, et surtout un bravo particulier aux « 3 filles » de l'office de tourisme pour leur investissement, et qui étaient bien seules pour ranger et porter de lourdes charges...

Brigitte Maurino



A. JACOLOT-BENESTAN

■ BRÈVE

► COSTUMES DE MAURIENNE. Après Bessans (haute Maurienne) en 2012, le 9^e rassemblement des costumes de Maurienne se déroulera en 2015 à Valloire. Un groupe de travail comprenant les acteurs locaux (office de tou-

risme, commune, communauté de communes Maurienne-Galibier, groupes folkloriques, etc.) est chargé d'organiser cet événement. La date exacte (un dimanche de juin) sera fixée ultérieurement.

entre deux averses

(dans des arceaux disposés au sol) ; le lancer de botte de foin ; le « planter » de clou ; un tir à la corde, à plusieurs.

Vers 15 heures, installé à côté de Simon Cartier-Lange, j'ai présenté l'herbier des Villards qui dépasse les 300 plantes. Joël Bozon est venu bavarder un moment. Robert Laurent, un accordéoniste de Saint-Julien-Montdenis et un animateur, au micro, ont accompagné la fête. Malheureusement, la pluie se mit à tomber vers 17 heures, alors qu'il y avait encore beaucoup de monde sur la place, et a gâché la fin de cette belle fête. Les stands qui n'étaient pas bâchés durent plier bagage.

D'après certaines personnes il y avait moins de monde que d'habitude (Simon Cartier-Lange, par exemple, m'a dit n'avoir presque rien vendu contrairement aux autres années). D'autres ont dit avoir été déçus qu'il y ait eu moins d'animations que les années précédentes. C'est que, cette année, le budget à consacrer par l'OT à la fête était plus réduit que les années précédentes (moins 50%). Mais toutes les animations présentées connaissent une très bonne fréquentation et les avis recueillis par l'OT furent en général plutôt positifs et encourageants.

Enfin, la dernière animation offerte au public par l'OT fut le feu d'artifice tiré au plan d'eau à partir de 21 h 45. Selon un témoignage, il était aussi très beau. Cependant, il n'y eut qu'une petite centaine de personnes (deux fois moins que d'habitude environ) peut-être parce qu'il ne faisait pas très chaud, voire trop frais, après la pluie.

Entre temps, dès 18 heures, il y avait eu le retour du karaoké chez Patrick Martin-Fardon et Fatima Kribet après l'interruption, finalement très courte, d'un été seulement. Ce retour du karaoké de Fatima fut apprécié par tout le monde. Elle avait repris son disc-jockey habituel. Quelqu'un a regretté, à mon oreille, que le répertoire n'avait pas évolué depuis le 1^{er} karaoké ; c'est vrai ; mais pour ma part j'ai constaté que ce répertoire comprenait beaucoup de chansons bien connues par la plupart des gens de la salle et qui ont fait leurs preuves. Je préfère, et je ne

■ BRÈVES

► **MÉTÉOROLOGIE.** Jusqu'à quelle année faut-il remonter pour trouver une saison aussi pluvieuse ? 1956 avance certains. Cet été, en juillet, il est tombé 152 mm de pluie, et encore 130 mm en août. Si on ajoute les pluies du printemps (fin avril, début mai surtout avec 131 mm), on avoisine les 450 mm d'eau.

► **FRÉQUENTATION.** Sur les 9 semaines estivales, du 28 juin au 30 août, les gîtes communaux ont affiché un taux de remplissage de 30 % (26 % l'an passé). Le taux de remplissage des lits gérés par Patrick Barnay a été de 11 % avec des différences notables selon les lieux. Pour l'école de Lachal, le gîte de La Pierre, et la cure de Saint-Colomban, le taux serait de 50 %. A La Perrière, il y a eu 6 semaines de louées soit un taux d'occupation de 4 % qui laisse dubitatif (21 % l'an passé). Enfin les gîtes du Martinan (maison Jeannolin) sont restés vides. Selon Patrick Barnay : « Ils sont loin du plan d'eau ; je les loue mieux en hiver. » Au camping, selon, Thomas Chevrier,

suis manifestement pas le seul, les bonnes vieilles chansons des années 80 aux niaiseries des chanteuses sans voix des années 2000 ! En tout cas, quand arrive l'inénarrable Connemara toute la salle chante en choeur. L'ambiance était très bonne et Fatima Kribet avait « dégoté » deux super-barmen pour épauler le personnel dont Thierry Bozon qui a offert au public une séance façon Iggy Pop hilarante... Du côté des chanteuses, la palme revient, selon moi, à Annelise Morfin-Ledain qui chante toujours parfaitement juste de façon naturelle en respectant le rythme et les mélodies et sans forcer sa voix.

Ce karaoké a pris fin peu après minuit, une grande partie des gens rejoignant alors le bal de la salle des fêtes. Il y avait déjà des ados qui dansaient, c'est-à-dire qui gigotaient en tous sens près des baffles de la sono ; laquelle sono a « craché » toute la nuit une musique que je trouve personnellement « nulle » (dont quasiment 1 heure ! de techno, sans discontinuer, entre 3 et 4 heures) et à tue-tête comme d'habitude. C'est bien simple, c'est la première fois en presque 30 ans de bals du 15 août où je n'ai pas mis les pieds sur la piste de danse. Les organisateurs du bal (qui ont le grand mérite de l'organiser) ne sont vraisemblablement pour rien dans le fait que le disc-jockey qu'ils avaient engagé n'était pas bon. En revanche, tous mes compliments pour le bar : tant les serveuses que les serveurs étaient aimables, rapides et efficaces. Et, pour la première fois depuis bien longtemps, le principe du vin servi uniquement en bouteille entière avait été miraculeusement remplacé par la possibilité de commander un verre de vin à l'unité. (J'ai toujours trouvé cette obligation immorale, mercantile et idiote exception faite pour le champagne ou le cordon puisque ce sont des mousseux).

Il ne reste plus qu'à trouver, pour l'année prochaine, un autre disc-jockey et, si j'allais au bout de ma pensée, je dirais : « Jean-Martial reviens ! » (Parce qu'aux bouts des fils, il n'y a plus personne, plus personne, plus personne !...)

Bernard Patillon

son gestionnaire, le taux de remplissage des chalets et des mobile home a été de 74 % (contre 81 % l'an passé). Le camping a été complet durant 4 semaines, du 19 juillet au 16 août, et 2 chalets et 1 mobile home étaient occupés les deux premières semaines de septembre. Finalement, tous hébergements confondus, le taux de remplissage, cet été aux Villards, a donc été de 35 %. Hormis les fréquentations du camping et des gîtes communaux, qui se sont maintenues, celles des autres locations se sont effondrées. Faut-il en chercher la raison uniquement dans la météo ?

► **CAMPING.** Depuis le 16 juin dernier, Thomas Chevrier, 26 ans, est le nouveau gestionnaire du camping de La Perrière. Originaire d'Aix-les-Bains, titulaire d'un BEP en électrotechnique, Thomas Chevrier a travaillé durant 3 ans dans le bâtiment pour une entreprise d'électricité. Il y a 5 ans, il a été recruté par France Location à Morillon (Haute-Savoie). Il succède à Mickaël Ziliotto.

■ BRÈVES

► **EXPOSITION.** Du 9 au 11 août, à la salle des fêtes de Saint-Colomban, s'est tenue l'*« Exposition des talents villarins »* qui présentait les œuvres d'une vingtaine d'artistes locaux auxquels avaient été associés les membres de l'association Les petites mains de Saint-Etienne-de-Cuines. Idée originale : sur une initiative de Damien Tardy, Jean-Claude Gigante exposait une partie de sa collection d'objets anciens et notamment des jouets de la première moitié du XX^e siècle. Devant le nombre étonnant de gens qui aiment dessiner et/ou peindre, Danièle Bellot-Nicol a estimé au micro de Maurienne TV (zap n° 196) « qu'on devrait faire l'école de Saint-Colomban comme a existé l'école de Pont-Aven. Tout le monde est enthousiaste et il y a de la diversité, (...) aussi bien de l'abstrait que du figuratif, et je crois qu'il y a en genèse, là, à Saint-Colomban, un potentiel extraordinaire. » Et de conclure : « Une exposition comme celle-là, ça aide à se rencontrer, à partager et à se connaître davantage. »

► **LA FÊTE DU PAIN.** Suite à des travaux en cours, sur la place du Pied des Voûtes, c'est à la salle des fêtes de Saint-Colomban que s'est déroulée la fête du pain qui a rassemblé 80 personnes environ. Au menu, pour varier des traditionnels diots-polenta (déjà au menu de la « marche gourmande »), Jean-Louis Pluyaud avait cuisiné des longes de porc. A la tombola organisée pendant le repas, c'est Angèle Quézel-Péron (Planchamp) qui a remporté le 1^{er} prix (un jambon). L'an prochain la fête devrait retrouver le Pied des Voutes dont la place, selon Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban, pourrait en 2015 « en fonction du budget » être aplatie et goudronnée. Annonce faite à l'assemblée générale des Amis des Villards (*lire page 6*). Sur ce dernier point, Georges Noël-Lardin a proposé d'en goudronner seulement la partie haute et d'engazonner le reste. Ce qui permettrait de conserver à cet endroit un aspect plus champêtre et d'éviter surtout, en cas de forte chaleur, que les convives ne soient par trop incommodés par la réverbération du revêtement bitumeux. – (C. Mayoux.)

► **FÊTES DES VOISINS.** Perpétuant une tradition, quelques bénévoles ont organisé un apéritif au Martinan le 14 août vers 18 heures. Les habitants et les vacanciers (une centaine) s'y sont rencontrés de manière conviviale autour de quelques tables, chacun ayant apporté quelques victuailles et quelques boissons pour partager un moment d'échange

entre voisins. Au Châtelet, le 26 juillet, 28 Zavorthiou se sont réunis à partir de 18 heures chez Danielle et Michel Favre-Trosson autour d'un repas pantagruélique ! Chacun ayant cuisiné (au moins...) un plat, il a fallu jouer les prolongations le lendemain pour finir les « restes » et reprendre les conversations de la veille sous un beau soleil.



D. FAUVE-TROSSON

■ Au Châtelet.



D. PARET

■ A Martinan.

► **OFFICE DE TOURISME.** Le 23 septembre dernier, Céline Rostaing-Troux a démissionné du comité de direction de l'office de tourisme qu'elle présidait depuis le 27 mars 2013. Aucun membre du comité de direction ne s'étant porté candidat à sa succession, et Arnaud Jansen-Frasse, vice-président, déclinant l'offre d'assurer l'intérim, c'est Pierre-Yves Bonnivard, maire de Saint-Colomban, qui va expéder les affaires courantes. Cette solution découle du fait que depuis le 11 juillet 2014, l'office de tourisme est une structure qui dépend de la commune de Saint-Colomban. (Ce lien « juridique » est provisoire puisqu'en principe, une fois le sivom entre les deux communes villa-

ranches créé, l'office de tourisme devrait (re)devenir une compétence intercommunale.) Parmi les raisons avancées pour expliquer sa démission, et tout en regrettant de n'avoir pas pu mettre en application plus de choses alors qu'elle en avait les idées, Céline Rostaing-Troux a indiqué, en substance, qu'elle passait beaucoup trop de temps à faire de l'administratif, alors que, selon elle, c'était plutôt là le rôle d'un directeur, pas d'un président. Elle a aussi évoqué le rôle du comité de direction et la difficulté qu'il y avait à gérer un organisme – dont la ligne directrice n'était pas clairement établie – particulièrement depuis la réforme de l'intercommunalité.

Pari largement gagné

Le pari était loin d'être gagné : avec la disparition de l'un de ses principaux soutiens (l'ex-CCVG) et l'arrivée de nouvelles équipes municipales plus ou moins motivées..., la 3^e édition de la fête du col allait-elle rencontrer le succès ?

Depuis un an, autour de Catherine Davoine (« cheville ouvrière » de la fête, nommément remerciée par Pierre-Yves Bonnivard dans son discours), un comité de pilotage n'a cessé de se réunir pour prévoir jusque dans les moindres détails l'organisation de ces deux journées dédiées au pastoralisme. Et deux jours avant l'ouverture, des bénévoles et des employés communaux étaient à pied d'œuvre pour installer le podium sur la place du col. La veille, le col étant fermé aux véhicules (matinée réservée aux cyclistes pour l'opération « Un jour, un col », un choix de date peu judicieux), d'autres (une douzaine) étaient à Saint-Alban pour préparer les deux tentes prêtées par cette commune. Elles seront installées l'après-midi afin de compléter le grand chapiteau mis à disposition par la

avec de multiples exposants artisanaux et commerciaux (dont des Villarins) ; une démonstration de « dialogue » avec un troupeau où l'on pouvait suivre la conduite du bétail ; la fabrication du beurre à la baratte par Gérard et Josette Rostaing-Troux ; un manège écologique (« la cabane du jardin ») fonctionnant à l'énergie humaine ; une démonstration de tonte de moutons ; un lâcher de bonbons en parapente pour les petits et, à midi, le repas organisé par le club des sports des Villards (1) qui eut le succès escompté car l'organisation dut refuser des convives (capacité maximale atteinte dès le samedi soir) qui se sont alors allègrement rabattus sur les crêpes et les tartines proposées par les associations villarines Patrimoine et culture et Les Villards station fleurie.

Au soir de cette manifestation qui a finalement profité d'un très beau temps et permis de nombreuses rencontres, les partenaires de cette fête se sont dits pleinement satisfaits et confiants pour sa pérennité.

« Pas de pays sans paysans »

L'Unité nationale de sélection et de promotion de race (1) de Tarentaise a sélectionné une vache du troupeau d'Adrien Maurino pour représenter la race tarine (catégorie vache tarie) au concours organisé à Courron (Puy-de-Dôme) le 3 octobre 2014 dans le cadre du 23^e Sommet de l'élevage.

Cette manifestation est le rendez-vous européen des professionnels de l'élevage, le Salon de l'agriculture étant davantage tourné vers le grand public. Sont attendus 1 250 exposants, 82 000 visiteurs professionnels et 2 000 animaux de haute valeur génétique (70 races). Adrien Maurino a également une vache retenue comme suppléante...

Voilà qui témoigne de la qualité de son troupeau qui a quitté les alpages de la combe d'Olle le 1^{er} septembre dernier dans un concert de sonnailles propre à réveiller bien des souvenirs...

Mais là vie est ainsi faite qu'à une bonne nouvelle succède (presque) toujours une mauvaise (et vice versa...).

Pour bénéficier de la dotation aux jeunes agriculteurs (DJA), dotation en capital attribuée aux exploitants agricoles de moins de 40 ans qui s'installent, Adrien Maurino a présenté, le 19 septembre 2011, devant la commission départementale d'orientation de l'agriculture, un dossier dans lequel l'ex-communauté de communes de la vallée du Glandon (CCVG) s'engageait à réaliser une fumière collective dans les 3 ans (2).

Le 26 août, 3 ans après, des agents de la direction départementale des territoires (DDT qui regroupe la DDE et la DDA) sont venus vérifier. Ils ont constaté que la fumière n'ayant pas été construite, l'exploitation d'Adrien Maurino (bergerie du Pératon) n'est pas aux normes pour le stockage du fumier. Et la sanction est tombée : soit il rembourse les aides obtenues pour son installation et depuis (la DJA, les prêts à taux bonifiés, les aides de la PAC, ce qui reviendrait à cesser son activité), soit il se dote d'une fumière individuelle avant le 20 septembre 2015.

C'est naturellement ce qu'a accepté Adrien Maurino malgré le coût de cet investissement estimé entre 80 et 100 000 euros (subventionnée à 35 %) qui n'était pas prévu dans le plan de financement de son exploitation au moment de son installation...

Une demande de dérogation est donc

en cours d'instruction auprès des instances européennes seules habilitées désormais sur ces questions de normes des effluents. Cette demande a reçu l'appui du maire de Saint-Colomban qui explique dans une lettre adressée à la chambre d'agriculture pourquoi le projet de fumière collective n'a pas abouti. Selon lui, pour trois raisons :

- l'opposition des riverains concernés par la proximité de l'installation, et le choix d'un nouveau site ;
- le passage de la CCGV à la 4 C qui « a perdu la compétence agriculture » (3) ;
- des difficultés financières.

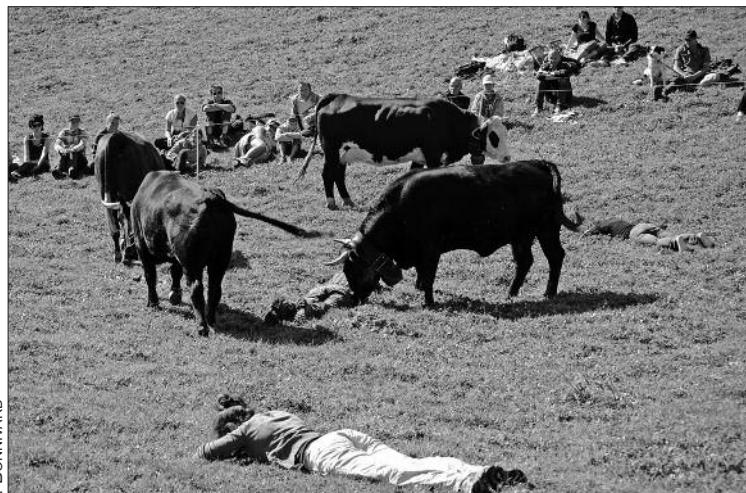
Estimée à 300 000 euros et la collectivité étant subventionnée à 75 %, Adrien Maurino relève que cette fumière ne représenterait « que 20 % d'une pénalité versée à la Satvac ». Certes, mais aujourd'hui, si ce projet devait se faire, il faudrait refaire toutes les demandes de subventions (acceptées...) au nom du nouveau porteur du projet (le futur sivom ?)... Sans parler du fait qu'il reste à régler la question des terrains qui ont été expropriés par la CCGV pour l'implantation de cette fumière et qui appartiennent probablement maintenant à la 4C...

Cette fumière collective – projet qui traîne depuis 8 ans – n'est donc pas pour demain... Et pourtant, elle serait nécessaire aussi pour les autres exploitations de Saint-Colomban – mais dans une moindre mesure cependant, soit parce qu'ils n'ont pas bénéficié d'aides, soit parce qu'il leur suffirait d'abriter de la pluie le stockage de leur fumier – qui pourraient bénéficier de sa plate-forme de compostage.

(1) UPRA : association qui gère le livre généalogique d'une race animale, et aide les éleveurs dans la sélection de cette race. Crée à la suite de la loi sur l'élevage de 1966, cette association regroupe des éleveurs sélectionneurs, des coopératives d'insémination et des entreprises d'aval intéressées par la race concernée.

(2) Un engagement de la CCGV qui, comme pour le centre équestre, engage aussi probablement les trois communes alors membres de cette CCGV...

(3) Il aurait été plus juste d'écrire « que la 4C a refusé la compétence agriculture ». Un refus qui apparaît aujourd'hui quelque peu en décalage avec le soutien qu'elle affiche à la motion rédigée par les éleveurs le 18 août dernier à l'issue des Etats généraux du pastoralisme (*lire page 5*) suite aux conséquences de la présence du loup dans le secteur du col du Glandon.



■ « Dialogue » avec un troupeau.

commune d'Allemont. Après les tentes, ce fut le frigo, les toilettes, etc.

Finalement, samedi, en fin d'après-midi, tout était prêt pour le lancement de cette édition qui a débuté avec la traite des vaches de René Vial, en Longecombe, suivie du repas (avec 130 convives) organisé par l'association Les Villards patrimoine et culture.

Vint alors l'illumination du « berger » dont les torches avaient été mises en place une semaine plus tôt par les enfants du club des sports. Mais, et bien que le temps ait été plus clément que l'an dernier qui avait vu un orage s'abattre au moment de cette animation, voilà que cette année, des nuages sont aussi venus masquer aux spectateurs placés au sommet du col, la mise à feu réalisée par une quinzaine de jeunes licenciés du club... Leur repas terminé, quelques-uns d'entre eux attendirent un (long) moment que le brouillard se lève mais, les premiers « artificiers » revenant, certains quittèrent les lieux quelque peu dépités. Et mal leur en prit, car, comme l'an passé, le brouillard finit par se dissiper subitement et le « berger » illuminé apparut alors sous un ciel constellé comme aux plus beaux jours de l'été !

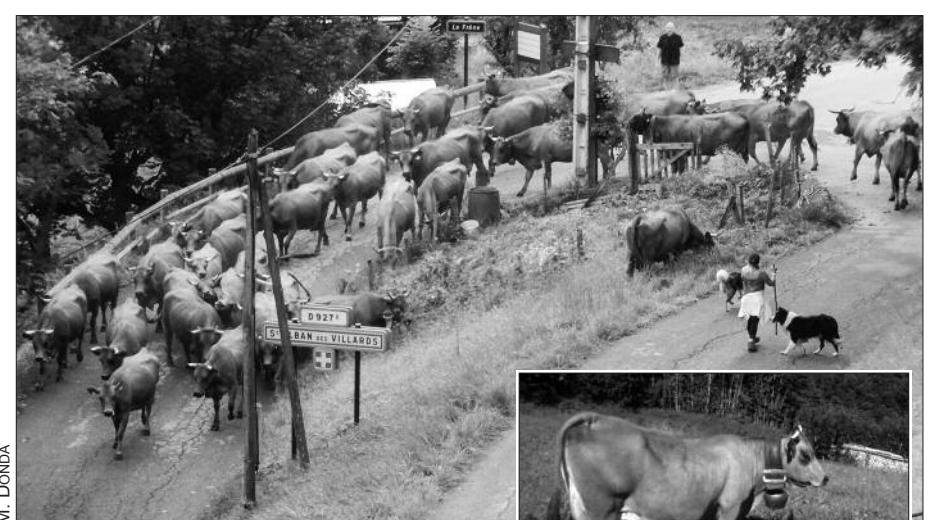
Dimanche, différentes animations liées au pastoralisme étaient proposées : une démonstration de chien de troupeau (border collie) ; un petit marché de pays

Ainsi l'association Espace Belledonne, qui n'a pas hésité à augmenter son aide dès cette année (2). Un seul regret a toutefois été entendu : « *Essayer de faire en sorte que les éleveurs villarins participent d'une manière ou d'une autre à ces deux jours car leur travail mérite aussi d'être mis en valeur.* »

Christophe Mayoux

(1) Au menu, samedi soir : soupe aux légumes taillés, petit salé, beaufort, trois bugnes (au citron, au rhum, à la fleur d'oranger) ; dimanche à midi : terrine à l'ail des ours, émincé de volailles sauce au bleu de Bonneval, gratin savoyard, tomme, tarte au pomme et à la rhubarbe.

(2) La subvention d'Espace Belledonne était cette année de 7 315 euros, soit 600 euros de plus que l'an dernier. Il faut dire que Bernard Michon, son président, par ailleurs maire de Revel (Isère), n'a plus besoin de GPS pour rejoindre les Villards et le col du Glandon puisqu'à l'occasion de cette édition 2014 de la fête du col c'était la 3^e fois qu'il y venait cette année, après la veillée en Belledonne, en juin dernier, et les états généraux du pastoralisme, le 18 août. Un intérêt et un appui dont les élus villarins se félicitent, à l'heure où la création du parc régional de Belledonne est plus que jamais d'actualité.



■ Le troupeau de Chantal Pacton (ci-dessus) quittant Saint-Alban, et (ci-contre) la vache d'Adrien Maurino sélectionnée pour le Sommet de l'élevage.

M. DONDA

ÉTATS GÉNÉRAUX SUR LE PASTORALISME ET LES LOUPS

« Des éleveurs et des bergers en grande souffrance »

Trop c'est trop ! Le 18 août dernier, au col du Glandon, à l'initiative de leurs collègues villarins, les maires des communes limitrophes du col du Glandon et de la combe d'Olle (soit, avec les communes villarines, Saint-Sorlin, Saint-Jean-d'Arves, Vaujany et Allemont) ont invité élus et agriculteurs aux Etats généraux du pastoralisme pour débattre des problèmes posés aux éleveurs et aux bergers par « la recrudescence du nombre d'attaques de loups sur nos alpages et nos territoires ».

Et l'invitation de préciser : « En lien avec l'événement L'Echo des Montagnes qui se tient chaque année au col du Glandon, à la fin du mois d'août, et qui présente une vitrine du pastoralisme et des élevages de montagne, il était impossible d'imaginer une fête avec des éleveurs et des bergers en grande souffrance. Les attaques s'enchaînent, le stress permanent prend le dessus et les éleveurs sont, là, spectateurs d'un massacre écrit d'avance et quotidien. »

Au cours de cette réunion, deux heures durant, et devant quelque 200 personnes (*), éleveurs, bergers, élus de montagne, organisations professionnelles agricoles, mais aussi acteurs de la montagne et des territoires ruraux, professionnels du tourisme (Alexandre Maulin, directeur de la Satvac, venant apporter son soutien au pastoralisme, élément important dans l'entretien des pistes de ski), chasseurs (ces derniers indiquant aux élus nationaux présents qu'ils avaient, eux, la solution : abaisser le niveau de protection du loup (actuellement « strictement protégée »), et autoriser les équipes de chasse à le tirer à vue), ont dressé un état des lieux (expli-

quant ce qu'était désormais la vie quotidienne dans les montagnes et les zones d'élevage) et fait le point sur le plan national loup et sur les mesures de protection.

A l'issue de la réunion une motion a été rédigée. Soutenue par les collectivités locales, elle a été envoyée aux ministères concernés de l'écologie et de l'agriculture.

Cette motion est aujourd'hui signée par plus d'une cinquantaine d'élus dont certains étaient présents comme Hervé Gaymard (ancien ministre, député, président du conseil général de Savoie), Jean-Pierre Vial (sénateur de la Savoie, vice-président du conseil général de Savoie), Yves Durbet (maire d'Hermillon, président du Syndicat du pays de Maurienne), Marie-Noëlle Battistel (députée de l'Isère, secteur de l'Oisans), Béatrice Santais (députée Savoie, Maurienne), Jean-Louis Portaz (conseiller général du canton de La Chambre, maire de La Chapelle), ainsi que par des élus et agriculteurs villarins.

Quel sort lui réserveront les ministères ? Une première réponse de Ségolène Royal, ministre de l'écologie, n'incite guère à l'optimisme, la ministre s'étant bornée à répéter que la protection du loup était une prérogative européenne et que, la France, en abaissant le niveau de protection du loup, sortirait du cadre légal européen et devrait s'attendre à des sanctions... Et pourtant, autoriser à prélever seulement 10 % du nombre de loups alors que les meutes s'accroissent annuellement de 20 % ne réglera rien.

Christophe Mayoux

(*) De « 200 à 220 personnes de 11 départements différents » selon les renseignements généraux...



C. MAYOUX

Quelles mesures de protection ?

D'après le plan national loup 2013-2017, la mise en oeuvre de mesures physiques de protection des troupeaux (bergers, clôtures, chiens, etc., ou la démonstration étayée de leur impossibilité) est un préalable intangible au recours à des tirs de défense. La gradation des mesures comprend : la protection des troupeaux ; l'effarouchement (par moyens sonores ou visuels) ; des tirs de défense ; des tirs de défense renforcée ; enfin des tirs de prélèvement où le but est de tuer.

Sous la pression des éleveurs, le projet de loi adopté le 11 septembre « facilite » l'abattage du loup. Il autorise son « prélèvement » dans des zones de protection renforcée (pour les troupeaux) délimitées par les préfets pour une durée maximale d'un an « lorsque des dommages importants causant une perturbation de grande ampleur aux élevages sont constatés ».

Les conditions d'abattage des loups ont été élargies en août, via trois arrêtés. Le premier autorise, à titre expérimental, la chasse du super-prédateur lors des battues au grand gibier (sanglier, cerf, chevreuil, etc.), tandis que les deux autres portent de 14 à 20 les départs dans lesquels des tirs de prélèvement peuvent être autorisés par les préfets, et ouvrent la possibilité de porter de 24 à 36 le plafond de loups pouvant être tués chaque année. En 2013, l'Etat avait

déjà autorisé les tirs de prélèvement lors des battues. Mais les arrêtés préfectoraux avaient été annulés par les tribunaux administratifs, saisis par les associations écologistes. Motif : les battues n'étaient pas suffisamment encadrées. Elles ne sont pas efficaces non plus. Ce qui fait dire à Jean-Marie Bernard, maire de la commune de Dévoluy, que : « L'Etat devrait établir une prime aux chasseurs qui tuaient l'animal. Ce serait une solution pour l'éradiquer. Il faut intéresser les chasseurs. On voit bien qu'organiser une battue de temps en temps ne fonctionne pas et peut même accentuer le désintérêt. » (*)

Aux Villards et aux alentours, à ce jour, des arrêtés ont été pris par le préfet pour autoriser des tirs de défense en faveur de Françoise Darves-Blanc, du GAEC de la fia, et d'Antonin Galle. Mais encore faut-il maintenant qu'un arrêté de prélèvement soit pris effectivement par le préfet ce qui n'est pas encore le cas en Savoie sauf en haute Maurienne (le 15 septembre, pour 2 loups, et pour... 1 mois). En Isère un arrêté de ce type a été pris (pour un éleveur de Lavaldens) mais il a été cassé pour vice de forme quelques semaines plus tard... Le temps pour le loup de tracer sa route.

(*) Le Dauphiné libéré, 15 septembre 2014.

Des attaques incessantes et meurtrières

Selon le maire de Saint-Colomban, le nombre officiel des attaques est « loin de la réalité ». Les services de l'Etat en charge de ce dossier « ne maîtrisent plus la situation maintenant que le loup prolifère et toutes les attaques ne sont pas comptabilisées ». (*)

En croisant les informations des éleveurs, des chasseurs et des élus locaux, il semble qu'il y aurait 3 foyers :

- 1 loup solitaire (depuis 2 ou 3 ans) dans un secteur comprenant le Balais, le Bacheux et les Balmettes. Il a été vu l'hiver dernier à l'embranchement du Premier-Villard ;
- 1 meute (de 4 à 6 loups) sur Belledonne sud. Nichant à Allemont, ils attaquent sur Allemont et Vaujany, les pentes de la Lauze et du dôme de la Cochette, côté Etandard. On en voit 1 de temps en temps (une fois 3 en Bramant) mais jamais les 6 ensemble ;
- 3 dans les Argentières et dans la combe Madame. Ils ont été vus ensemble près d'un troupeau de brebis sous les Argentières.

Il n'y en aurait plus au Truc, et dans Belledonne nord et le secteur du Galibert et du mont Thabor, les données manquent.



■ Aux trois lacs de Bramant.

En présence de ces loups, les bergers passent leur temps à compter leurs brebis pour en déduire celles qui manquent et, quand on a un troupeau de 1 500 ou 2 000 têtes, ça prend du temps... Pas étonnant qu'ils apparaissent fatigués et sur les nerfs.

Au 24 septembre, on dénombrait une douzaine d'attaques :

- du 12 au 13 juillet : troupeau de René Tavan, à la Cochette (20 brebis mortes, 5 disparues et 7 blessées crevant souvent au bout de 3 mois, à la fois de leurs blessures et/ou du stress ; elles ne sont pas indemnisées) ;
- du 20 au 21 juillet : même troupeau, au col du Glandon, à 200 m du sommet en direction des Fraîches (6 mortes, 2 disparues et 13 blessées) ;
- du 21 au 22 juillet : même troupeau, au col du Couard (situé entre la retenue de Grand-Maison et le pic de l'Etandard ; 6 mortes, 16 disparues et 19 blessées) ;

- du 24 au 25 juillet : même troupeau, à la Lauze (2 mortes et 1 blessée) ;
- du 30 au 31 juillet : troupeau d'Antonin Galle, sous les Argentières : 4 mortes ;
- du 31 juillet au 1^{er} août : troupeau de J.-B. Favre-Bonté aux Argentières (au moins 1 brebis morte) ;
- du 1^{er} au 2 août : troupeau de René Tavan, au col du Couard (3 mortes) ;
- du 16 au 17 août : même troupeau, à la Lauze (6 mortes, 4 blessées et 16 disparues) ;
- début septembre : même troupeau, à la Cochette (3 mortes) ;
- du 8 au 9 septembre : troupeau de J.-B. Favre-Bonté aux Argentières (2 mortes et 6 disparues) ;
- entre le 10 et le 20 septembre : troupeau de René Tavan, à la Lauze (1 morte et 2 disparues) ;
- du 22 au 23 septembre : même troupeau, au même endroit (6 bêtes mortes dont 1 chèvre, 9 blessées, 6 disparues dont 1 chèvre).

A ces attaques s'ajoutent celles survenues début août sur un troupeau au Rivier d'Allemont (pas de donnée) et dans la combe Madame avec 12 disparues. Aucune attaque n'a été constatée à Saint-Alban.

Ces attaques se produisent le plus souvent de nuit, par temps de pluie et/ou de brouillard (une attaque a néanmoins eu lieu en fin de journée sur un troupeau d'Antonin Galle, mais c'est plus rare).

La présence d'un berger est dissuasive : ainsi la bergère de René Tavan a vu un loup s'approcher à 30 mètres de son troupeau, au-dessus du lac de l'Âne ; cette fois-là il n'a pas attaqué. Mais ce n'est pas toujours le cas : la bergère d'Antonin Galle en a vus 3 autour de son troupeau ; ils sont partis puis revenus dans la nuit produire leur attaque.

Les protections ne sont que temporairement efficaces car, au bout de 2 ou 3 ans, le loup s'y habite et varie ses attaques. Ainsi les patous. Le loup n'attaque pas un troupeau gardé par un patou, mais il comprend où il se tient par rapport au troupeau et finit toujours par avoir gain de cause. D'autant qu'il faudrait 1 patou pour 250 brebis, ce qui, sur le secteur, compte tenu de l'importance des troupeaux, nécessiterait quelque 60 chiens qui finiraient pas poser des problèmes (notamment l'hiver car ces chiens ne peuvent pas être enfermés dans une bergerie). Cet été, on en a vu un, avec quelques moutons descendus de Montrond, à la Grande Muraille, au-delà de Lachal (impossible d'aller à la grotte des Sarrasins) et un autre se nourrir autour des chalets du Sapey...

Des nouvelles techniques de protection sont utilisées par le GAEC de la fia, au lac de la Croix, avec un canon qui donne un coup toutes les 30 minutes, de 20 heures à 5 heures du matin, et, derrière le Merlet, par Jean-Pierre Jouffrey avec un canon donné, lui, un coup toutes les 2 minutes 24 heures sur 24... Mais cela a forcément un coût.

Les éleveurs réclament donc d'urgence « une régulation opérationnelle du loup avec des moyens adaptés et obligation de résultat, avec une réactivité réelle des pouvoirs publics prenant en compte les situations de détresse locale ». « Ces décisions pourraient être prises au niveau local en mobilisant notamment les chasseurs, et appellent à se traduire en plan de chasse, et dont la charge ne repose pas sur les seuls éleveurs. » (**)

(*) On compterait actuellement plus de 300 loups sur le territoire national et, en 2013, leurs attaques auraient tué 6 786 brebis. Selon la préfecture, au 31 août 2014, 111 attaques ont été signalées en Savoie (mais seulement 69 d'entre elles ont été recensées) faisant 142 victimes, 600 selon les éleveurs.

(**) Motion adoptée à l'issue de la réunion du col du Glandon (18 août 2014) par l'ensemble des intervenants.

AMIS DES VILLARDS**Le bureau au complet**

L'assemblée générale (AG) des membres de l'Association des Villarins et des amis de la vallée des Villards s'est tenue le samedi 23 août dans la salle de réunion du conseil communautaire de l'ex-CCVG (Martinan).

Sur les 169 adhérents à jour de leur cotisation, 22 étaient présents, 24 représentés, et 37 d'entre eux avaient donné un pouvoir au bureau de l'association. Le quorum (fixé à 43 personnes présentes ou représentées) était dépassé (83).

En présence de Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban, et Gilbert Pautasso, premier adjoint de Saint-Colomban (représentant le maire, excusé), Jean-Marc Bordas, président de l'association, a résumé le rapport moral : organisation du repas de Veillée en Belledonne, de la fête du pain, des corvées de nettoyage en avril (opération Villards vallée propre) et en septembre (près du barrage de Grand-Maison), etc. Jean-Luc Pluyaud, trésorier, absent (excusé), c'est Christophe Mayoux, secrétaire, qui a détaillé le bilan financier. Ces deux rapports ont été adoptés à l'unanimité.

Une discussion s'est ensuite engagée à propos des corvées, de l'entretien des chemins (dévolu aux collectivités locales, et qui n'a pas été satisfaisant cette année), de la déprise agricole et du fauchage (rare) des abords immédiats des hameaux, du tourisme hivernal (avec le circuit raquette à partir du pont de Lachal qu'il faudrait reouvrir), etc.

Des adhérents ont souhaité que l'association intervienne (le bureau s'y est engagé) auprès du sous-préfet à propos de la situation laissée par la disparition de l'ex-CCVG, et la création de la 4 C et du syndicat intercommunal à venir entre les deux communes villarines. Ceci afin que les associations locales sachent à qui adresser leurs demandes de subventions ou toutes autres demandes en nature (prêt de véhicule par exemple).

Sur les projets, Jean-Marc Bordas a indiqué que la réalisation de deux panneaux explicatifs étaient en cours pour le village abandonné du Rivaud et pour la grotte des

Christophe Mayoux

CHASSE**Un magnifique cerf dès l'ouverture !**

Le jour de l'ouverture, à Saint-Colomban, Yves Bonnivard a tué, en Prérond, vers 8 heures, un cerf mâle de 10 cors pesant, vidé, 230 kg. Un poids rare, les plus belles bêtes atteignant à peine 200 kg. Il a fallu des heures d'effort à plusieurs pour le transporter. Avec Yves Bonnivard (c'était son premier cerf), il y avait Cédric, Gilbert, Guy et Christian Emieux, Michel Valdi, Eric Darves-Blanc, P.-Y. Bonnivard, Fabrice, Pascal, Benjamin et Christian Bozon-Vialle, Félix, Eric, Olivier et Philippe Martin-Cocher, Alain Jamen.

En plus de ce cerf mâle, au 24 septembre on en était à 8 chamois tués par les équipes de Camille Combet (réserve), Cédric Emieux

Sarrasins. D'autres sites ont été évoqués : le tunnel situé sur le chemin du talc, des alpages de Montrond, etc.

Pour les bassins en mélèze, celui prévu au Prin, près de la boulangerie, a été accepté par la municipalité mais sans autorisation d'y brancher l'eau potable, ce qui semble de nature à le remettre en question ; celui pour remplacer le bassin situé près du monument aux morts de Saint-Alban a été repoussé par la municipalité pour cause de travaux prévus.

Gilbert Pautasso a indiqué que quelques Villarins du Châtelet avaient entamé des démarches pour obtenir des subventions afin de réaliser des travaux d'urgence à l'église de Saint-Colomban. Il a demandé à l'association de se rapprocher de ces personnes qui traillaient en accord, et en parallèle, avec la commission communale des travaux et avec le comité d'animation pastoral villarin. Une réunion est prévue cet automne.

L'assemblée générale a maintenu inchangée la cotisation (10 euros depuis 10 ans) et réélu membres du bureau Bernadette Perrier, Evelyne Rostaing-Troux et Eliane Bozon (trésorière-adjointe) dont les mandats étaient à renouveler et qui se représentaient. Également à renouveler, Georges Noël-Lardin, lui, ne s'est pas représenté. Durant des années, cet homme discret aura mis sans reculer son efficacité et sa rigueur au service de l'association en s'impliquant notamment dans l'organisation de la fête du pain.

Avec ce départ et la démission de Nicole Roche (avril 2014, suite à son élection au conseil municipal de Saint-Alban), 2 postes étaient à pourvoir au bureau.

Durant l'AG aucun candidat ne s'est déclaré. Mais après la réunion, Marcelle Pommier et Danièle Nicol se sont portées candidates. Comme le prévoient les statuts, ces candidatures ont été cooptées par le bureau (29 août). Marcelle Pommier et Danièle Nicol sont donc membres du bureau. Des nominations qui seront validées par la prochaine AG (2015).

Christophe Mayoux

(réserve), Clément Girard (Echets), Guillaume Martin-Cocher (Bellard), Gabriel Rota (Bellard), Ch. Bozon-Vialle (Tépey), Patrick Blanc (Echets), Simon Cartier-Lange (Tépey) ; 1 chevreuil (Guy Emieux, en Bellard) ; 1 cerf (Cédric Emieux, dans la réserve) ; 2 sangliers (Alain Emieux et Quentin Girard) et 1 coq de bruyère (Bernard Bonneval). (En juillet, sur les 300 m de route du Planchamp de Lachal, 2 chevreuils se sont faits percuter par des voitures dont un que Romain Bozon, garde de l'ACCA de Saint-Colomban, a dû abattre.)

Suite à l'assemblée générale du 14 juin, le bureau de cette ACCA a élu Philippe Martin-Cocher président. Gaston Emieux (vice-président), Simon Cartier-Lange (secrétaire), Pascal Bozon-Vialle (trésorier), Lucas Martin-Cocher, Claude Darves-Blanc, Pascal Bozon, Th. Bozon et P.-Y. Bonnivard complètent le bureau.

Le plan de chasse attribué à l'ACCA de Saint-Colomban comprend 72 chamois, 23 cerfs et 24 chevreuils (et non 20 comme indiqué dans le numéro 168 du *Petit Villarin*). Celui de Saint-Alban comprend 36 chamois (et non 23), 23 cerfs (et non 12...), 22 chevreuils et 2 coqs. Durant la première semaine de chasse, à Saint-Alban, seuls 2 sangliers ont été tués.

**SAINT-COL STATION FLEURIE****Un fleurissement acceptable malgré le temps**

La saison estivale a été rendue très difficile pour le fleurissement par des conditions atmosphériques et climatiques des plus défavorables. En effet, les mois de juillet et août ont été perturbés par de nombreuses journées pluvieuses suivies d'ensOLEILlement intensif, le tout en dents-de-scie. Les températures ont également atteint des niveaux très bas, 5 °C au hameau de Lachal par exemple.

Dans ces conditions, il était très difficile d'entretenir les fleurissements public et privé. Chantal Renoud-Camus, chargée de celui de la commune, a passé de nombreuses journées sous la pluie, pour nettoyer les balconnières et les jardinières des bâtiments et des ponts. « *On nettoie des fleurs non fanées mais pourries, ce qui est très difficile à réaliser et le résultat est négatif.* » Néanmoins on a « sauvé les meubles » car un bon entretien, persévérand, a permis un fleurissement relativement bon en cette arrière-saison où le soleil est de nouveau présent. Le géranium, plante très résistante, a mieux supporté le

manque de soleil et l'abondance d'eau.

Le jury du concours départemental du fleurissement, conscient de toutes ces difficultés, a estimé que la commune était bien entretenue et que son fleurissement était très acceptable. Au printemps, un jardin de rocaille a été créé aux abords de l'église, fleuri dans un premier temps avec des plantes de serre. A l'automne, elles seront en partie remplacées par des plantes vivaces.

Quant aux particuliers, leur sort n'était pas meilleur. « *C'est démoralisant de fleurir une maison avec un temps pareil, de plus les fleurs ont un coût non négligeable, et en cette période...* » Le jury communal est passé dans les hameaux le vendredi 1^{er} août et a rencontré beaucoup de difficultés pour les notations, le nettoyage étant trop souvent insuffisant. Néanmoins de belles demeures ont été remarquées.

Le jury a attribué des prix à 40 personnes, dont 25 en encouragements.

Maurice Bouchet-Flochet

PALMARÈS**CATÉGORIE 1 : PROPRIÉTÉS FLEURIES (COURS OU ESPACES FLEURIS)**

- *villas* : 1^{er} prix : non attribué ; 2^e prix : Daniel Emieux (Lachal) ; 3^e prix : non attribué ; encouragements à Guy Bozon (Les Roches), Simone Favre-Teylaz (Le Châtelet) et Andrée Darves-Blanc (Le Châtelet).

- *habitats traditionnels (habitats savoyards anciens, conservés avec ou sans dépendances, et espaces fleuris)* : 1^{er} prix : Maurice Bouchet-Flochet (Les Roches, hors concours) ; 2^e prix : non attribué ; 3^e prix : Simone Favre-Alliance (Martinan) ; encouragements à Arlette Bozon (Les Roches), Benjamine Frasson-Botton (Martinan), Danielle Favre-Trosson (Le Châtelet) et Maurice Jeandet (Les Roches).

- *maisons avec aménagements paysagers (surface relativement importante avec arbres et arbustes, et qualité des gazon)* : 1^{er} prix : Odette Emieux (Lachal) ; 2^e prix : Odile Tronel-Peyroz (Lachal) ; 3^e prix : non attribué ; encouragements : non attribués.

CATÉGORIE 2 : HABITATIONS AVEC DÉCOR FLORAL (TROTTOIR, MUR, FENÊTRE, ESCALIER) :

1^{er} et 2^e prix : non attribués ; 3^e prix : Pierre Martin-Cocher (Nantcheno) ; encouragements à Annie Ramos (Martinan), Luc Martin-Cocher (Les Ponts), Marcelle Pommier (Le Châtelet), Isabelle Girard (Les Roches) et Aline Favre-Bonté (Les Roches).

CATÉGORIE 4 : BALCONS OU TERRASSES

- *villas* : 1^{er} prix : Jean-Marc Chanteloup (Lachenal) ; 2^e prix : Jacqueline Communal (Martinan) ; 3^e prix : I. Maquet (Nantcheno) ; encouragements à Yvette Berthaud (Le Châtelet) et Jacqueline Brusque (Martinan).

- *habitats traditionnels (avec petite cour si y a lieu)* : 1^{er} prix : non attribué ; 2^e prix : Colette Bouchet-Flochet (Martinan) ; 3^e prix : Bernadette Tronel-Peyroz (Lachal) ; encouragements à Joséphine Tronel-Peyroz (Lachal), Annie Jacquier (Les Roches) et Françoise Vanini (Nantcheno).

CATÉGORIE 5 : IMMEUBLES

1^{er} et 2^e prix : non attribués ; 3^e prix : Evelyne Rostaing-Troux (La Perrière) ; encouragements à Monique Pautasso (La Perrière) et Christine Brosson (La Perrière).

CATÉGORIE 6 : HÔTELS ET RESTAURANTS

1^{er} et 2^e prix : non attribués ; 3^e prix : Auberge du Glandon ; encouragements : non attribués.

CATÉGORIE 7 : JARDINS FLEURIS AVEC OU SANS POTAGER : 1^{er} et 2^e prix non attribués ; 3^e prix : Roland Bozon (Le Châtelet) ; encouragements à Jeannine Tronel (Lachal).

CATÉGORIE 8 : GÎTES : 1^{er} et 2^e prix : non attribués ; 3^e prix : Jean-Paul Martin-Cocher (Martinan) ; encouragements : non attribués. [Le jury était composé de Jacqueline Communal, Monique Pautasso, Marcelle Pommier, Maurice Bouchet-Flochet (photographies).]

PÊCHE**Alevinage des torrents villarins**

Fin août, début septembre, l'Amicale des pêcheurs de l'Arc (qui gère l'Arc et tous ses affluents sur les cantons de La Chambre et d'Aiguebelle, ainsi que les lacs de plaine et de montagne) a effectué deux opérations d'alevinage. Quelque 8 000 alevins (de truites fario, de 4 à 7 cm) ont été transportés en sacs à dos et mis à l'eau, le plus régulièrement possible, en remontant les cours, privilégiant les portions non alevinées les années antérieures. Reste à aleviner le ruisseau de la Croix et les lacs de Sembuis, du Bacheux et de la Croix (celui des Balmettes a été fait).

Depuis la disparition de Jean-Baptiste Favre-Bonté (Les Roches), c'est Chrystel Martin-Cocher qui supervise ces empoissonnements villarins pour l'amicale dont il est membre du comité d'administration. Etaient également présents Patrice Rostaing-Troux, Alain Rostaing, Clément Girard, Quentin Girard, Cédric Emieux, Gilbert Emieux, Philippe Bellot-Mauroz, Joël Cartier-Lange, etc. Ces opérations sont nécessaires car, sans alevinage, il n'y aurait pas de poisson, les débits trop élevés empêchant la reproduction (sauf dans les petits ruisseaux sans variation de débit (aux Epiniers) ou les cours aval du Merlet et du Bacheux dont les eaux ont été en partie canalisées pour la production électrique ce qui a régularisé le débit des eaux libres).

Selon, Chrystel Martin-Cocher : « *La pêche aux Villards est une activité qui demande à être promue et développée car il y a moyen de faire de belles pêches. Naturellement cela aurait un coût...* »

PATRIMOINE ET CULTURE

Il y a 100 ans, le talc...

Luzenac. Pour ceux qui suivent l'actualité, cette ville de l'Ariège (plus de 500 habitants) évoque davantage, aujourd'hui, les soucis administratifs de son club de football (dont le directeur général était Fabien Barthez, champion du monde 1998) que les mines de talc.

C'est l'expansion de la papeterie, au XIX^e siècle, en Ariège et l'arrivée du chemin de fer, en 1888, à Luzenac qui ont favorisé la création en 1905 de la Société anonyme des talcs de Luzenac (SATL), société minière introduite en bourse en 1908 (qui produit d'emblée 20 000 tonnes de talc, 75 000 en 1930).

C'est peu après, en 1912 exactement, qu'une société (Société générale des talcs français) est créée aux Villards avec des capitaux majoritairement allemands et une participation de la SATL. Commencent alors des travaux pour exploiter le talc à partir de carrières situées dans les combes des Roches et du Tépey et, si possible, dans la vallée du Glandon. Les travaux préparatoires d'infrastructure durèrent de 1912 à 1913, l'exploitation devant commencer en 1914. Un tunnel (actuellement en mauvais état et donc dangereux) est percé dans la montagne et un chemin entre les Roches et le Tépey est créé (encore aujourd'hui appelé chemin du talc), avec pose de rails pour permettre le transport de la production avec des wagonnets (1) dans un système de va et vient (la descente des wagonnets chargés permettant la montée des vides).

Dans un article intitulé « Un record de décadence dans les Alpes du Nord : La vallée des Villards » (2), Pierre Bozon évoque cette entreprise : « [C'est] un esprit d'indépendance et d'aventure,

incompatible avec un travail salarié pénible et assez mal rétribué [qui] explique qu'il y eût encore environ 230 migrants d'hiver, alors que les carrières faisaient appel à une main-d'œuvre étrangère. De même en 1912, 1913, les travaux préliminaires à l'exploitation du talc (qui n'eut jamais lieu) offrirent de l'embauche à une centaine d'Italiens, quelques Villarins seulement occupant les postes les plus lucratifs. »

On sait ce qu'il advint de cette aventure. Le 3 août 1914, l'Allemagne déclara la guerre à la France et la société industrielle allemande fut contrainte d'interrompre sur le champ ses activités aux Villards. Si bien que la centaine de travailleurs immigrés italiens qui n'étaient plus en odeur de sainteté... rentrèrent majoritairement chez eux. C'était la fin du talc villarin sans qu'un seul gramme de talc ne soit extrait... Reste que la SATL est encore à ce jour propriétaire de quelques parcelles de terrains à Saint-Saint Colombe (3).

Christophe Mayoux

(1) On en voit encore certains dans la vallée, notamment celui, fleuri, au Martinan, à l'entrée de la commune.

(2) PIERRE BOZON, Revue de géographie alpine, Tome 57 N°2, 1969, pp 277-294.

(3) En 1989, un géologue de l'université Joseph-Fourier de Grenoble (M. Henri Dabrowski) avait contacté la commune de Saint-Colomban pour établir une convention avec l'université et l'école supérieure de commerce de Grenoble visant à effectuer des études préliminaires (relevés géologiques) afin de se prononcer sur la faisabilité d'une exploitation de talc. Mais par manque de moyens universitaires (déjà...), cette collaboration n'a pas dépassé le stade des intentions bien qu'un projet de convention ait été rédigé.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES TALCS FRANÇAIS

Société Anonyme au Capital de 1.250.000 Francs

TALCS, AMIANTES, STÉATITES ET SERPENTINES

SIEGE SOCIAL
30, Rue Saint-Lazare, PARIS
Téléphone 163 89

EXPLORATION
SA-COLOMBAN-des-VILLARDS (Savoie)

SERVICE COMMERCIAL
USINES ET BUREAUX
LA CHAMBRE (Savoie)

Recommandée.

■ Une feuille avec en-tête de la société.

La Chambre le 9 mars 1911

Monsieur Martine-Gariel
116, r. Félix, Paris

■ BRÈVES

► PATRIMOINE ET CULTURE. D'avril à août, la Maison du patrimoine a reçu la visite de 382 personnes dont une centaine venues en groupes organisés (Savoyards de Grenoble, colombaniens de Luxeuil, enfants du club les Galapias, participants aux balades de la Facim, spectateurs aux prestations du conteur Zian des Alpes). Ce qui est du même ordre qu'en 2012 et nettement mieux que l'an passé (208 visiteurs) ou 2011 (240 visiteurs). Naturellement les dons ont « profité » de cette progression (254 euros). Deux raisons peuvent expliquer cette augmentation : le mauvais temps, et le fait qu'un accompagnateur de moyenne montagne d'Albiez mette la visite de la Maison du patrimoine dans l'un de ses circuits. Les 3 conférences

ont attiré 113 personnes ; les sujets qui intéressent les gens sont, semble-t-il, les sujets pointus en lien direct avec le pays, et non pas ceux de culture générale. La journée De clochers en clochetons organisée à Saint-Colomban sur le thème de l'eau a connu un vif succès avec une quarantaine de personnes. « *En contenu, selon Martine Ferroud, c'est l'une des plus complètes et des plus intéressantes.* » C'est aussi la seule organisée par une association, ailleurs c'est soit la mairie, soit l'OT. Seule ombre au bilan de cette saison, toujours selon Martine Ferroud : « *L'inconstance dans l'implication, des membres de l'association, notamment pour ce qui est des permanences.* » Un sujet qui devait être abordée à la réunion du 27 septembre.

Des Villarins au rassemblement des patoisants

Dans son programme, l'équipe municipale élue à Saint-Colomban en mars dernier avait mentionné : « *Nous maintiendrons, ferons la promotion et valoriserons l'arpitan, la langue régionale dont notre patois fait partie et qui est encore parlé par un certain nombre de Villarins (...), en concertation avec les associations de la commune et d'autres associations voisines.* »

Dans la foulée des élections, une commission municipale Langue et culture arpitaines est créée. C'est une première en France. Présidée par Arnaud Jansen, elle est constituée de Martine Ferroud, Gilbert Martin-Cocher, Gérard Rostaing-Troux, Christophe Mayoux et Eric Vernet, non-Villarin spécialiste dans ce domaine et membre de l'association transfrontalière Alliance culturelle arpitane.

L'arpitanie est l'aire géographique où l'on parle le franco-provençal (1). C'est dans les années 1970, au val d'Aoste (Italie), que s'est développée la notion d'identité culturelle et linguistique arpitane.

En France, il faut attendre les années 2000 pour que cette idée perce, en Savoie notamment. Arnaud Jansen-Frasse : « *Le terme arpitan signifie berger ; l'arpitan est donc la langue des bergers vivant dans les Alpes et les Préalpes. La racine « arp », parfois aussi dite « alp », désigne d'ailleurs un pâturage dans cette langue.* »

Le patois villarin est une des composantes de cette langue. La démarche des Arpitans n'est pas de tendre vers un espéranto patoisant créé à partir des patois de chaque village (ce qui reviendrait à gommer toutes les spécificités linguistiques), mais bel et bien de constituer une communauté d'intérêt partageant le même sentiment d'appartenance à une même « civilisation », et se comprenant globalement.

Ces notions de langue et de culture régionales sont actuellement importantes (2) ; à rapprocher des méthodes pratiquées jadis par la République pour obliger les écoliers à parler le français et non pas leur langue maternelle (3).

C'est dans cet esprit que les 6 et 7 septembre derniers, quatre membres de la commission municipale ont assisté à Courmayeur (Val d'Aoste) à la 35^e édition de la Fête interrégionale des patois qui réunissait les patoisants des différentes régions de l'Arpitania pour mieux valoriser cette culture et s'en inspirer dans des actions locales.

► TILLEUL. La plaque en lave émaillée a été livrée début avril à Saint-Colomban. Mais le système de fixation proposé n'étant pas satisfaisant, ce sont finalement les employés communaux qui l'ont fixée, fin août, avec les « moyens du bord », moins coûteux et certainement plus esthétiques. Désormais, le secteur du tilleul est devenu un coin très agréable et beau. Début septembre, deux personnes habitant en Chartreuse se sont spécialement déplacées à Saint-Colomban pour voir le tilleul ; elles ont trouvé l'endroit magnifique. En mai, c'est une dame venant d'Alsace qui avait fait le déplacement pour voir cet arbre « remarquable de France ». Il y a certainement eu d'autres visiteurs, mais ils ne se sont pas fait connaître.

Alors qu'on dit souvent aux Villards que les deux communes parlent un patois différent, et même parfois que deux hameaux d'une même commune n'utilisent pas le même vocable, ce rassemblement a permis de constater avec bonheur qu'un Villarin pouvait comprendre le patois de Méribel-les-Allues ou de la région d'Albertville, mais aussi ceux des « cousins » du Val d'Aoste (Gilbert Martin-Cocher en a fait l'expérience un jour à Valmaure en parlant avec un Valdôtain), de Suisse, de Bourg-en-Bresse, et même du Lyonnais et du Forez !

De constater également que de nombreuses communes d'Arpitania sont fiers de leur identité culturelle, certaines ayant fait admirer à cette occasion leurs habits traditionnels, leurs chants, etc., une démarche à rapprocher du défilé villarin, bien maigre cette année.

Tous les discours officiels ont été déclinés en patois valdôtain et fortement applaudis, car les 800 Arpitans présents en comprenaient parfaitement le sens. Ces deux jours de rencontre avec conférences, pièces de théâtre, défilé de costumes traditionnels et messe, ont montré que la notion de pays arpitain avait du sens. Le prochain rassemblement (2015) se tiendra à « Reni » (Rénier) en Haute-Savoie.

Christophe Mayoux

(1) Le terme « franco-provençal » a été créé en 1873 pour désigner une langue qui n'est ni le français (parlé au nord de l'Arpitania), ni le provençal (parlé au sud). Mais la zone géographique concernée comprend des régions de France, d'Italie et de Suisse, et certains de ses habitants ne se « sentent » ni Français, ni Provençal, on a forgé le terme « arpitan » pour les désigner.

(2) Le 21 juillet 2008, la Constitution française a été modifiée pour indiquer que « *les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France* ». Le 8 juillet 2009, le conseil régional Rhône-Alpes a adopté une délibération encourageant « *les collectivités locales, institutions, associations, enseignants et artistes à prendre des initiatives en faveur de leurs langues pour faire reconnaître, promouvoir et valoriser l'occitan et l'arpitan, langues régionales de Rhône-Alpes* ». Le 20 mars 2014, la commune d'Arvillard (Savoie) a posé les premiers panneaux en France d'entrée (et sortie) d'agglomération rédigés en français et en arpitan. On pourrait bientôt reparler d'une démarche similaire aux Villards...

(3) Cette méthode d'intégration a aussi été utilisée en Italie au moment de la formation de son unité (XIX^e siècle). Mais aujourd'hui, dans le Val d'Aoste, il faut parler italien et français pour devenir un fonctionnaire valdôtain...



M. FERROUD

La biodiversité : un atout pour les Villards

Le mode de « chasse » que je pratique est un hymne à la vie. Pourtant, entre le maniement de mon appareil photo et celui de la carabine du chasseur, il n'y a pas grande différence... jusqu'à ce que le doigt presse la détente.

Les préparatifs des matériels, le choix de l'itinéraire qu'on va suivre, et l'approche ou l'affût pour capter la cible dans le viseur restent des instants jubilatoires qui nous poussent toujours à repartir pour découvrir, dans d'autres espaces pourtant gravés sur la carte, le bond d'un chamois, la surprise d'un chevreuil, la pose d'un renard devant un terrier de marmotte au printemps, etc.

Loin des agitations qui secouent le pays villarin, il est un milieu qui apporte sérénité et équilibre : c'est le monde minéral, végétal et animal qui nous entoure et dont je voudrais faire découvrir les richesses et la biodiversité.

Mais qu'est-ce que la biodiversité ? De manière générale ce vocable qui est formé par la contraction des mots « biologique » et « diversité », signifie la diversité et l'harmonie des êtres vivants et des écosystèmes : la faune, la flore, les bactéries, les milieux mais aussi les races, les gènes et les variétés domestiques.

Mais comment parler de la biodiversité sans parler de la chasse, un thème bien sensible aux Villards ?

De mon point de vue, il me semble regrettable que, dans le plan de chasse des associations communales de chasse agréées, on autorise encore le tir des coqs, des perdrix, des blanchons ou des lagopèdes, autant d'espèces dont les

populations sont en régression et de plus en plus rares à observer. De même, on peut déplorer la chasse aux « nuisibles » qui s'inscrivent cependant dans la chaîne alimentaire et dont la disparition crée des déséquilibres que le chasseur s'octroie le droit de rectifier.

Pourtant, des scientifiques ont démontré que tous les animaux sont munis de mécanismes d'autorégulation, tels que la diminution du nombre de femelles gestantes et la diminution du nombre de petits par portée. Par exemple, les animaux vivant en groupe se reproduisent en fonction des intérêts du groupe, et, en cas de surpopulation, le taux des naissances diminue.

On retrouve des comportements similaires chez de nombreuses espèces d'oiseaux qui adaptent leurs couvains suivant la densité de leur population.

Quant aux prédateurs (renards, etc.), leur population est, elle aussi, naturellement régulée : c'est le nombre de proies qui détermine leur nombre. En effet, les prédateurs ne sont jamais trop nombreux, sinon il y aurait une insuffisance de proies et ils seraient donc contraints à mourir de faim !

Le paysage villarin offre une telle diversité, de l'altitude 600 m (au Pied des Voûtes) zone des champs, à l'altitude de 2 879 m (à l'aiguille de Laisse), espace de haute montagne et de glaciers, que la faune et la flore des deux communes villarines restent uniques mais néanmoins fragiles.

Et toute cette diversité est un atout pour les Villards.

Bernard Paret

FLORE

Découverte d'une gentiane ciliée

La première promenade eut lieu le 21 août. J'avais proposé à Amandine Cavaillès d'aller sur la route de Ressoutan pour qu'elle puisse y venir avec la poussette de la petite Iris (18 mois). Il y avait aussi Monique Bret-Vitoz et les deux fidèles Danielle Tronel et Catherine Desfours (Lachal), une Villarinche et son compagnon et 1 couple de touristes.

Cette année, Amandine Cavaillès a appris une nouvelle fleur : la coronille bigarrée (une Papilionacée rose et blanche). Dans le premier virage, j'ai expliqué que les fleurs de l'eupatoire chanvrine sont exactement à l'opposé des fleurs de pissenlit (avec lesquelles on peut faire de la confiture qui a presque, selon Monique Bret-Vitoz, le goût du miel) qui sont pourtant toutes les deux des Astéracées (ex-Composées). J'ai collecté, pour l'herbier des Villards, un rameau de la plante que j'avais nommée de la verge d'or du Canada, et je me suis ensuite aperçu en compulsant un bon livre, qu'elle s'appelle en réalité solidage géant.

Puis nous sommes allés vers le Martinan en empruntant le chemin qui s'appelle, sur le cadastre, le chemin rural du Martinan aux Roches. Arrivés à Entre-la-Ville, l'un des touristes me montre un arbre et me dit sans hésitation : « C'est un saule marsault ». Je lui demande comment il le sait et il me répond : « Je suis

payagiste » ! Sa femme m'en a cueilli un rameau. J'ai vérifié le soir-même dans mon livre sur les arbres de montagne : c'était bien cela. Et j'ai fait aussitôt la planche botanique pour le classeur consacré aux arbres de l'herbier des Villards. Promenade passionnante, à tout point de vue.

La deuxième promenade eut lieu le 24 août. Elle nous emmena du monument aux morts de Saint-Alban vers la croix des Charrières. Il y avait là toute la famille Cavaillès, un couple d'amis de Michèle Cavaillès, Danielle Tronel et Catherine Desfours, et une famille de 5 personnes de la Picardie. Aucune nouvelle fleur cette année, au cours de cette promenade. Au retour, Marc Vuillermoz nous a aimablement reçus à la terrasse du *Triandou*. Merci Marc.

La dernière promenade nous a emmenés sur le chemin des Granges, le 27 août. Avec moi, Danielle Tronel, Catherine Desfours, Colette et Maurice Bouchet-Flochet et un couple de touristes avec leur fille de 10 ans. Colette Bouchet-Flochet a fait une très belle trouvaille : 2 belles fleurs que je n'avais jamais vues et dont elle ne cueillit qu'un seul exemplaire bien sûr pour me l'offrir. Je reconnus bien cependant une gentiane. Je l'ai déterminée chez moi le soir-même : une gentiane ciliée ; et j'ai fait la planche pour l'herbier 2 ou 3 jours après. Merci Colette !

Bernard Patillon

Le circaète Jean-le-blanc

Le circaète, par sa taille, sa silhouette, et son allure générale, peut être confondu par les observateurs débutants avec une buse variable ou une bondrée apivore. Son plumage est brun uniforme par-dessus, contrastant avec les parties inférieures qui sont blanches et délicatement mouchetées de brun. Sa tête, large et plus sombre, apparaît comme disproportionnée par rapport au reste du corps (qui mesure de 60 à 72 cm et pèse entre 1,2 et 2 kg pour le mâle, et entre 1,3 et 2,3 kg pour la femelle). Son envergure importante (entre 160 et 185 cm) lui confère une silhouette massive en vol, reconnaissable entre toutes. Sa tête, un peu semblable à celle d'un strigidé, et ses iris jaunes sont très caractéristiques.

Grand migrateur, il arrive en France entre fin février et fin mars. J'ai pu établir sa présence régulière dans les combes des Roches et du Tépé, aux Echets, ainsi qu'à Rieuclarét. Il n'est pas apparu en 2013 et il est possible que cette absence soit le résultat d'une transformation de son biotope à cause d'une raréfaction des reptiles dans la vallée. Ce qui ne serait pas étonnant puisque ceux-ci sont systématiquement éliminés.

Le rapace fréquente les zones semi-désertiques, les sols couverts de broussailles alternant avec les pierraillages, les paysages de garrigue et de maquis. Mais il peut aussi vivre en moyenne montagne ou dans les milieux de bocage très ouverts, tout dépend de la richesse du milieu en serpents qui demeure le paramètre essentiel conditionnant sa présence. Ce biotope favorable se trouve dans les vallons sillonnés par des ruisseaux et des torrents, les prairies humides d'altitude comme le vallon de l'eau d'Olle qui vient mourir dans le lac de Grand-Maison.

Les reptiles, et principalement les serpents, constituent 90 % de son régime alimentaire. Les micromammifères, les amphibiens et les oiseaux n'excèdent pas 5 % de son alimentation. Le circaète Jean-le-blanc a un régime alimentaire exclusif, et une telle spécialisation est un phénomène assez rare chez les rapaces. Les serpents et les lézards sont avalés entiers si bien que l'on peut voir la queue du reptile dépasser du bec alors que l'oiseau est déjà en train de digérer la tête ; toutefois, il n'est pas immunisé contre le venin des vipères.

Les grandes couleuvres (jusqu'à 1,50 m) sont les plus recherchées, mais toutes les espèces d'ophidiens sont concernées. Les autres proies observées en faible nombre comprennent des vertébrés (petits mammifères, batraciens, oiseaux) et des invertébrés (insectes, vers).

■ BRÈVES

► HERBIER DES VILLARDS. Entre ce printemps et cet été, grâce à Martine Ferroud et à mes propres cueillettes, l'herbier des Villards s'est enrichi d'environ 25 nouvelles fleurs dont l'une est indiquée comme « peu fréquente » dans ma flore : un bel œillet à delta, rose vif, avec de petites taches blanches près du cœur (ce qui permet de l'identifier), cueilli par Martine Ferroud, en juillet, en dessous du chalet-hôtel de Francis Martin-Fardon, au bord de route qui va vers Grand-Maison. Une plante y est mentionnée comme « rare » : une véronique d'Allioni, d'un beau bleu vif foncé, que j'ai cueillie (sans l'arracher) entre le col du Glandon et Sous-le-col, vers la mi-août. Enfin, Gilbert Pautasso m'a apporté chez moi une belle Ombellifère en fruits,

D'après plusieurs travaux, l'estimation du nombre de serpents prélevés par un couple et son jeune pendant sa présence en Europe serait de 700 à 800 individus.

On trouve son nid dans des secteurs accidentés, en moyenne montagne ou dans de vastes forêts de plaine, pourvu que l'accès aérien soit dégagé.

La saison de reproduction voit revenir les mêmes couples aux mêmes endroits et, en principe, le même nid est reconstruit peu de temps après leur arrivée.

Le site de reproduction, s'il ne connaît pas de perturbation, est fidèlement occupé année après année, même si l'emplacement du nid change assez régulièrement.

De fin mars à mi-mai la femelle dépose un seul œuf assez grand, blanc uni, de forte taille et l'incubation dure entre 45 et 47 jours. Jusqu'à l'âge de six à sept semaines le jeune est gardé et abrité par l'un des parents puis, vers 45 jours, son plumage est complet. Son envol a lieu vers 70 ou 80 jours, son émancipation 40 à 60 jours plus tard quand c'est le moment de migrer. La maturité sexuelle semble atteinte vers trois ou quatre ans voire cinq, sa longévité est aux alentours de 20 ans.

Dans les dernières années, le circaète Jean-le-blanc a connu une diminution importante à la fois de ses effectifs et de son aire de répartition. Il est considéré comme une espèce rare. Les principales causes de cette régression sont la modification des pratiques agricoles et certains travaux d'aménagement du territoire mais, surtout, la disparition des reptiles.

Il est bon de rappeler ici que les reptiles sont des animaux protégés par l'arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés : la couleuvre verte et jaune, la coronelle lisse, la couleuvre d'Esculape, la couleuvre à collier, ou les vipères aspic et péliaude.

Alors pitié pour les serpents que l'on tue sans savoir, uniquement parce que ce sont des animaux suscitant peur et angoisse. Ils ne mordent que lorsqu'ils se sentent menacés et ont un rôle essentiel dans l'élimination des petits rongeurs. En effet, les serpents font l'objet d'une chasse effrénée par les automobilistes et des individus méconnaissant le monde animal qui n'hésitent pas à les traquer aussi à la carabine.

Les espèces animales présentes sur la vallée des Villards font partie intégrante du patrimoine naturel au même titre que les espèces végétales. Soyons en conscients et portons un regard différent sur notre environnement.

Bernard Paret

cueillie au Plâtre le jour-même : un laser à large feuille. La planche de l'herbier est faite. Merci à Gilbert Pautasso et merci à Martine Ferroud. L'herbier des Villards a maintenant dépassé les 300 plantes différentes. – (B. Patillon.)

► SOIRÉE « ÉTOILES ». Sur les deux soirées programmées par l'OT, proposant une observation des étoiles, aucune n'a pu se faire parce que le ciel était couvert de nuages à l'heure indiquée (22 h 30). On n'y peut rien. En revanche, celle improvisée le 1^{er} septembre a permis de magnifiques observations. L'an prochain un rendez-vous à 21 h 30 sera suffisant : il fait déjà nuit à cette heure-là en août. Ce sera plus facile pour beaucoup de gens. – (B. Patillon.)

PÉTANQUE

Vers la création d'une association

L'Association qui bouge et qui anime (ABA) ayant cessé toute activité, l'organisation des 41^e Six jours de pétanque a été reprise par un groupe de boulistes : Alain Delapierre, Sébastien Dufour, Christophe Favre-Novel, Denis et Claude Jamin, Jacques Lafaury, Jacques et Benjamin Maurino, Patrick Martin-Fardon, Hervé Tardy et Richard Tritto.

Trente-six doublettes étaient inscrites (fait rarissime : l'absence de Gérard Bozon-Verduraz retenu au Bénin...). Les parties se sont déroulées sur les jeux du Chef-Lieu et sur quelques jeux annexes préparés près de l'oratoire. Elles n'ont été que peu perturbées par la pluie (un jour seulement) sur les 5 journées de compétition (du 9 au 13 août), le 8 août étant pris par une étape de la TransMaurienne.

La remise des prix a eu lieu dans la salle des fêtes. Les lots avaient été récupérés auprès des commerçants des Villards, mais aussi de Maurienne, d'Albertville, de Lyon... Avec l'inscription, un mètre était offert à chaque participant ainsi qu'un « sac souvenir », tous deux floqués au nom des Six jours... Durant cette cérémonie, les dirigeants ont évoqué la mémoire de Marcel Bozon, récem-

ment disparu, qui avait remporté deux fois les Six jours, en 1993 et 1994, avec Charles Favre-Novel. Une carte de soutien a été signée par de nombreux participants à l'adresse d'Antoine Bonnivard, lui aussi ancien vainqueur des Six jours (en 2009, avec Yohann Berthet), qui traverse actuellement des moments difficiles suite à un accident de la circulation.

Après l'apéritif et le repas (avec à peu près les mêmes au service : Alain et Marie-Hélène Delapierre, Jacques et Brigitte Maurino, Geneviève et Hervé Tardy, Bernard et Michèle Azoulay, Franck et Sylvie Tardy), la journée s'est terminée par une soirée dansante animée par Valentin Moreggia, Lucas Martin-Cocher, Rémy Charvinat, Clément Girard, Alexandre Fournier, Stéphane Bozon, et rendue possible grâce à l'association Patrimoine et culture qui a servi de prête-nom pour l'ouverture de la buvette...

Pour éviter ses « acrobaties », une association pétanque devait être créée. Mais la réunion du 30 août n'a pas abouti faute de... présidentiable. Un obstacle qui pourrait être aisément contourné si une section pétanque était créée à l'intérieur du club de sports.

CANICROSS

« Tintin » au pays des Villards

Le lundi 4 août, Saint-Colomban a accueilli la 3^e étape du 8^e trophée des Montagnes (compétition internationale de canicross) – la seule étape en Savoie sur 10 jours de compétition – qui a rassemblé quelque 350 coureurs (professionnels et amateurs qui ne coururent pas toutes les étapes) et presque 500 chiens.

La veille, c'est une sorte de camping familial qui s'installait à La Pierre, chaque campement hébergeant au moins un et souvent plusieurs chiens. Il se dégageait de tout cela un sentiment humain et convivial, une ambiance sportive où l'amour pour les chiens est bien omniprésent. Il y en a tellement, de toutes tailles, de toutes races et de tous âges : du border collie au lévrier en passant par les épagneuls et les croisements de braques.

Les participants, hommes, femmes ou enfants souvent d'une même famille concourent en différentes catégories : les plus jeunes en mini, les 15-18 ans en juniors, ensuite les seniors jusqu'à 40 ans, puis les vétérans I (40-50 ans), les vétérans II, dès 50 ans, et les vétérans III à partir de 60 ans. Une douzaine de nations étaient représentées : Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, Estonie, France, Grande-Bretagne, Italie, Pays-Bas, Slovénie, Suisse, USA, dans une ambiance fort sympathique de mélange culturel.

Couru sur un circuit de 10,5 km tracé sur les pentes du Truc, le canicross est une discipline dans laquelle chaque participant se présente au départ en portant son harnais et son dossard, accompagné de son chien, harnaché lui aussi, qu'il tient en laisse (2 mètres de laisse en extension).

Incroyable ce spectacle ! Tous ces visages tendus, chiens aux abois et aboyant aussi, on sent la tension de la course qui monte... monte... jusqu'au moment où le signal du départ est donné : 190 coureurs étaient inscrits et certains arrivent à courir à 30 km/h. Nous, les quelques spectateurs de la vallée, non-praticiens, nous avons vraiment adoré !

Pas d'anicroches entre chiens, ni entre

participants mais une entente formidable, une passion partagée.

Cela aussi se sent dans toute l'organisation. Au micro, toute la journée, nous avons eu le plaisir d'apprécier l'animation de « Tintin ». Ce Belge très sympathique, ainsi surnommé car il a incarné au cinéma le personnage de Tintin dans différents films (Tintin et le Mystère de la Toison d'or et Tintin et les Oranges bleues), s'appelle en réalité Jean-Pierre Talbot. Il participe depuis 30 ans à ce genre d'activités en tant que président du canicross. Il nous a fait partager cette compétition dans diverses langues, a donné des explications sur la course et les chiens tout au long de la journée, dans la bonne humeur.

Toute l'organisation de l'épreuve repose sur des bénévoles groupés autour de Yvon Lasbleiz qui, en tant qu'organisateur responsable, gère sa 6^e édition. Tout est mis en place par des bénévoles car l'organisation tourne grâce aux inscriptions et à une subvention de l'Isère. L'Association nationale des premiers secours est aussi présente tous les jours de l'épreuve pour apporter son soutien bénévole. A Saint-Colomban, ce sont l'office de tourisme et la municipalité qui ont œuvré pour rendre cette étape possible, à notre plus grand plaisir.

A noter que la dernière descente a été faite vers 15 h 30 par les enfants du club des Galapias à qui on avait prêté chiens et harnais. Ils étaient enchantés ! Le classement et la remise des prix se sont déroulés ensuite sur la terrasse du bâtiment d'accueil en présence de Pierre-Yves Bonnivard et Gilbert Pautasso. Une journée réussie, tout ensoleillée. Eh oui ! ça aussi fut possible malgré une météo annonçant la pluie... Les championnats européens de canicross 2014 se déroulent également en France. Pour en savoir davantage, surfez sur Internet à l'adresse : <http://club.qumodo.com/trophee-desmontagnes/accueil>.

Claire Jansen-Frasse

RÉSULTATS

41^e Six jours de Saint-Colomban

► Du 9 au 13 août 2014
Place du Chef-Lieu
36 doublettes

Concours général

Demi-finales : Emmanuel Ribatto et Grégory Rochette / Lucien Charvet et Jean-Michel Zanardi, 13-8 ; Franck et Joseph Tardy / Jocelyn Germain et Sébastien Ronat, 13-12.

Finale : Emmanuel Ribatto et Grégory Rochette / Franck et Joseph Tardy, 13-4.

Concours complémentaire

Demi-finales : Vincent et Thierry Tritto / Vincent Lafaury et Clémence Dubois, 13-1 ; Jean-Christophe Pabion et Damien Cartier-Lange / Victor Lafaury et Charles Mamour, 13-5.

Finale : Vincent et Thierry Tritto / J.-C. Pabion et Damien Cartier-Lange, 13-8.

Concours de l'ACCA de Saint-Alban

► 20 août 2014
Terrain de pétanque du Premier-Villard
22 doublettes

Concours général

1^{er} : Alexandre et Gérard Mugnier ; 2^{es} : Joseph et Hervé Tardy ; 3^{es} : Ares et Jean-Pierre Lacroix ; 4^{es} : Victor et Jacques Lafaury.

Concours complémentaire

1^{er} : Pascale Amsellem et Martine Favre-Novel ; 2^{es} : Magalie Maldéra et Bertrand Mugnier ; 3^{es} : Maiwenn Ledain et Annelise Morfin-Ledain ; 4^{es} : Baptiste Darves-Blanc et Alexis Bitz.

■ BRÈVES

► UN JOUR, UN COL. Le 29 août, dans le cadre d'une animation pour les cyclistes, la route du col était fermée temporairement à la circulation pour leur permettre d'effectuer la montée d'un col « mythique » de la vallée de la Maurienne qui est le « plus grand domaine cycliste du monde »... Plusieurs Villarins (ci-contre, de gauche à droite : Maurice Faure, Daniel Paret, Maurice Bozon, Ralph Rostolan et Michel Favre-Trosson) étaient présents aux côtés de nombreux cyclistes de toutes nationalités. Un bon ravitaillement préparé par l'office de tourisme a permis de reprendre des forces à sa guise. – (D. Paret.)



teurs de l'épreuve ont remercié les bénévoles qui sont rentrés chez eux trempés. – (C. Mayoux.)

► TOUR ARVAN-VILLARDS. Cette année le « Tour Arvan-Villards – Trilogie de Maurienne » qui se déroule sur trois jours est passé aux Villards le 14 juillet avec, pour les 2 parcours habituels (77 km ou 118 km, au choix), descente du col du Glandon. Cette année le départ et l'arrivée se tenaient à Albiez-Montrond. Par un temps gris, le grand parcours, qui a rassemblé près de 108 concurrents, a vu la victoire de Nicolas Ougier (3 h 57 min). A noter la 60^e place de Ralph Rostolan (5 h 04 min). Sur le petit parcours (97 concurrents), Florent Pelizzari est arrivé en tête (2 h 30 min).

► LA VILLARINCHE. C'est sous des trombes d'eau (35 mm de pluie ce jour-là et même de la grêle !) que s'est courue le 20 juillet la 18^e édition de la Villarinche (« Un seul nom..., deux défis »). Sur le trail (22 km et 1 800 mètres de dénivelé, 30 concurrents classés), à noter le temps de Franck Martin-Garin (2 h 59 min) qui finit 6^e, derrière le vainqueur Sébastien Merle (2 h 45 min), et celui de Jean-Charles Gillot (Lachal, 3 h 58 min) qui termine 24^e. Pour la course pédestre (13 km pour 450 mètres de dénivelé, 36 participants classés), à souligner l'excellente 6^e place de Thibaud Darves-Blanc (1 h 10 min) derrière Roderick Assier (1^{er} en 57 min 02 sec), et la 35^e place de Claire Gillot (1 h 53 min).

► LE CLUB DES SPORTS. Pour la 14^e année, l'Association française des entraîneurs de ski alpin (Afesa, association qui regroupe quelque 350 entraîneurs de ski alpin en activité) a publié, dans le numéro 90 (juin 2014) de sa revue, les classements des meilleurs clubs français pour la saison 2013-2014. Dans la catégorie « le Top jeunes Afesa », on relève la 64^e place du club des sports (CS) des Villards. Le CS des Albiez est 38^e, et le CS de Saint-Sorlin, 75^e. Dans la catégorie « le Top national Afesa », on note les présences du club de Saint-François-Longchamp (21^e) et du CS des Albiez (56^e).



70^e ANNIVERSAIRE DES COMBATS DU COL DU GLANDON

Une commémoration qui a ravivé des souvenirs...

La célébration du 70^e anniversaire des combats du col du Glandon d'août 1944 (*lire ci-dessous*), a suscité des réserves chez quelques Villarins qui estiment, sans contester aucunement l'action du maquis de l'Oisans, que ces combats étaient plutôt des « escarmouches », pour reprendre le terme utilisé par Pierre Bozon dans son livre *Le pays des Villards en Maurienne* (1970).

C'est ainsi qu'Alfred Bozon a refusé de participer à cette cérémonie. « Quand j'étais maire, un an après mon élection en 1983, j'avais déjà refusé de participer à une telle cérémonie. J'ai répondu à la personne qui m'avait invité que j'étais un ancien militaire, officier honoraire, et que j'étais présent dans le secteur à ce moment-là et que je savais donc exactement comment ça c'était passé. » (...) « D'ailleurs, si j'avais été maire à l'époque où ce monument a été érigé, je n'aurais pas donné l'autorisation. »

En août 1944, Alfred Bozon a 15 ans.

Avec ses parents, il est en alpage en Rieuclaret. Selon lui, trois phases sont à considérer.

• D'abord, début juillet, avec la présence au col et en Rieuclaret de maquisards venant de l'Isère. « Ils sont restés 3 semaines environ. Ils venaient tous les 2 ou 3 jours se ravitailler en œufs, beurre, fromage et pommes de terre, et même un jour ils nous ont pris une belle génisse ; sans régler et sans distribuer des bons comme cela a été évoqué. A l'époque, on ne vivait pas dans l'opulence et ils prenaient notre nourriture quotidienne. C'était difficile. Ils se comportaient un peu en terrain conquis et étaient plus ou moins bien armés. Ils n'avaient pas semble-t-il des armes récentes. Etaient-ils de vrais ou de faux maquisards ? C'est difficile pour moi de le dire. »

• Ensuite il y a eu la période des escarmouches quand, vers le 10 août, les Allemands sont arrivés au col par les Villards. « Ils avaient pris des attelages à

Saint-Colomban, et des otages, dont Philomène Favre-Teylaz et le maçon Bernard Chariglione, qu'ils ont relâchés sous le col. Les maquisards occupaient le col mais n'y étaient pas cantonnés en permanence. Là, ils ont tiré alors que les Allemands étaient encore très loin du col. Mon père, qui fauchait à ce moment-là au Carrelet, a tout vu et a cru que c'était des tirs d'entraînement. Ensuite, et sans attendre que les Allemands arrivent au col, ces maquisards sont partis en camions directement en Isère. Quand on les a vus partir on s'est dits qu'il se passait quelque chose et, mon père étant revenu, on a quitté les chalets et on est partis en Buyant dans un chalet de moutonnier. On a couché à la belle étoile (ce fut d'ailleurs ma première nuit dehors). Mais quand on a compris que les Allemands restaient au col, on est rentrés. Donc quand les Allemands sont arrivés au col, il n'y avait plus de maquisards. Il faut dire ici, qu'ils étaient probablement mal équipés et que donc ils n'auraient rien pu faire ; je ne leur reproche pas cette retraite. »

• La 3^e phase correspond au cantonnement, au col, de ces troupes constituées d'Allemands de l'armée régulière. « Ils avaient un guetteur au Carrelet. C'est lui qui a signalé un jour trois hommes qui descendaient de Montfroid, en face. Deux portaient une chemise blanche et le troisième une chemise kaki. C'était Félix Bellot-Champignon, Pierre et Colomban Bozon qui avaient quitté le Plan du Suet pour se cacher 2 ou 3 jours à Montfroid, et qui, au lieu de rentrer au Plan du Suet, sont venus en Rieuclaret. Une fois arrivés, Colomban a dit : « On va pas rester là car les Allemands nous ont vus descendre. » Mais ceux de Rieuclaret leur ont dit : « Non, restez avec nous ! » Et, effectivement, une heure après, les Allemands ont encerclé Rieuclaret par le haut, jusqu'au ruisseau de Buyant, et sont descendus sur le hameau. D'autres sont arrivés par le bas, et à 100, 150 mètres des chalets ils ont tiré. Nous on est rentrés dans les maisons. Mais tout à coup un Allemand est arrivé devant notre porte et a dit en très bon français (on a appris plus tard qu'il était pharmacien) : « Où sont les maquisards ? » Ma mère lui a répondu que c'étaient des gens qui habitaient ici. Mais entre-temps, ceux du haut les ont trouvés chez Dide Favre-Tissot qui a tenté d'expliquer qu'il y a en un qui transpirait, et qu'elle lui avait donné une chemise de son mari, et que celle qu'il portait était en réalité une chemise sombre et pas kaki. Mais les Allemands les ont emmenés tous les 3 au col pour les interroger et les ont relâchés le lendemain car ils n'étaient pas de maquis. »

Après le dépôt d'une gerbe par les maires de Vaujany et d'Allemont, 5 musiciens de la batterie-fanfare de Sainte-Marie-de-Cuines (l'Echo des montagnes) ont interprété *Le Chant des partisans* alors qu'une petite pluie glacée commençait à tomber... Cette cérémonie s'est terminée par un vin d'honneur servi au chalet-hôtel du Glandon.

(*) PIERRE MONTAZ, *Onze Américains tombés du ciel*, Editeur : l'Atelier, 1994, 254 p.

d'escarmouches car « si une partie de ces Allemands arrivés de l'Isère est repartie par la Croix-de-Fer, une partie est redescendue par les Villards en faisant sauter les ponts de Lachal, du Châtelet et des Voûtes pour que les maquisards les suivent. Mais ayant laissé, très peu de temps, une arrière-garde au sommet du col, le maquis de l'Oisans revient les titiller. » Après leur départ, les alpagistes sont remontés en Rieuclaret.

Autre témoignage : le jour où les Allemands ont monté la vallée des Villards, Roger Darves était à l'Ouillon avec Marguerite Martin-Rosset (fille du pharmacien, future Mme Morange). « On a rien vu mais on a entendu quelques tirs, c'est tout. C'est en arrivant à Saint-Alban qu'on a appris que les Allemands étaient montés et qu'ils avaient pris le maçon Bernard en otage pour être en tête. Les ponts ont sauté le 24 août 44 quand ils sont redescendus alors que nous, nous remontions de Cuines où nous avions été chercher des pâtes...(*) Une semaine après cet épisode, un convoi de 5 camions d'Américains est descendu aussi par les Villards, et le pont du Châtelet étant coupé, ils sont passés par les Moulins, Valmaure et Les Roches. Au pont du Merlet ils ont débarqué un bull et poussé des pierres pour refaire un passage pour leurs camions. Nous on était là car on avait mobilisé tout le monde pour refaire le pont. On avait commencé les assises mais on était loin de pouvoir assurer un passage. Avant de partir ils ont donné un carton de chewing-gum. J'en avais plein les poches... »

Des Américains en Valmaure ?! Irène Emieux, qui y vivait alors, ne s'en souvient pas : « Des Allemands sont passés, oui. Je les ai vus arriver aux Cartelets et devant chez Jacques Martin. C'étaient que des jeunes avec les fusils en bandoulière. Ils étaient partis pour mettre le feu mais finalement il y a eu un contre-ordre et ils ont filé. »

Gilbert Martin-Cocher avait 14 ans : « J'étais en montagne au Tépey. Un jour que j'allais en Montrond pour voir mon copain Gilbert Goy qui était mon conscrit et qui était chez sa grand-mère, sur le chemin, je me retourne et, là, je vois une file indienne d'une quarantaine de militaires qui descendant du fond du Tépey. Je suis vite retourné au Tépey prévenir les gens. Ils ont enfoncé quelques portes pour voir mais c'est tout. Je me souviens aussi que quand le pont de Capaillan a sauté, des pierres, et pas des petites, sont arrivées jusqu'en Valmaure ! »

(*) Sur cette journée, lire *Le Petit Villarin* 137, septembre 2006.

Roger Chariglione : un héros oublié

Sur l'ensemble du conflit, le maquis de l'Oisans a perdu 183 des siens dont 49 tués au cours des seuls combats d'août 1944. Parmi ces « morts pour la France » : Roger Chariglione, né le 29 septembre 1924 à Saint-Alban. Membre du groupe mobile numéro 3 du maquis de l'Oisans (1^e section militaire), ce Villarin a été très grièvement blessé le 13 août 1944 au lac du Poursollet sur la commune de Livet-et-Gavet (Isère). Il est décédé le lendemain. Son nom – qui méritait d'être cité... – figure sur une stèle érigée le 3 juin 1979 sur le lieu du drame.



■ BRÈVE

► GRANDE GUERRE. Le 1^{er} août dernier à 16 heures, les clochers de Saint-Alban et de Saint-Colomban (comme tous les clochers et les beffrois de France) ont sonné le glas pour rappeler qu'il y a 100 ans, le tocsin avertissait les Français qu'un ordre de mobilisation générale avait été pris. Il invitait 3 millions de réservistes à rejoindre, dès le lendemain, les 800 000 soldats en service actif. Deux jours après, l'Allemagne déclarait la guerre à la France et le premier conflit mondial débutait... Le tocsin n'est plus utilisé en France depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale où il a été remplacé par des sirènes municipales (aujourd'hui abandonnées). Ce son particulier était obtenu en frappant sur une seule cloche (la plus grosse en général) avec un maillet en bois. Aux Villards, depuis l'automatisation électrique des cloches, cette technique n'est plus possible. C'est donc le glas qui a sonné (3 minutes) sans être entendu de tous les hameaux... Le 11 novembre 2018, à 11 heures, les cloches devraient sonner, à la volée cette fois, pour commémorer l'armistice. – (C. Mayoux.)

MASSIF ARVAN-VILLARDS

Redistribution des rôles

A l'arrivée de la 2^e étape de la TransMaurienne, le 8 août à Saint-Colomban, on a appris que cette compétition ne serait pas reconduite l'an prochain dans le massif Arvan-Villard. Cette nouvelle a surpris des élus locaux qui ont déclaré, pour certains, l'avoir apprise par la presse.

Une explication suggère que le Sivav, partenaire de cette épreuve, aurait fait quelque peu « traîner » les discussions à l'automne dernier. Ces discussions se seraient « éternisées » en 2014, année électorale peu propice aux décisions. Lassée, la société organisatrice Ludovic Valentin Organisation (LVO) serait allée voir ailleurs (haute Maurienne)...

Mais des élus s'interrogent : « négligence » ou « volonté » du Sivav de ne pas reconduire un partenariat avec LVO ?

Pour comprendre leur perplexité, il faut avoir à l'esprit deux faits :

- en 2013, le Sivav s'est engagé pour 7 ans avec l'organisation du Tour de l'Avenir (le Tour de France des futurs professionnels) pour obtenir l'arrivée finale de cette épreuve dans le massif Arvan-Villard (à La Toussuire, cet été, aux Bottières, l'an prochain, etc.). Ce nouveau partenariat coûterait au Sivav 80 000 euros par an.
- en décembre 2013, l'association Destinations Sybelles s'est relancée sous le nom Massif Arvan-Villards (MAV). Présidée par Alexandre Maulin, son budget est de 700 000 euros : 50 % provenant du Sivav et 50 % des remontées mécaniques (Soremet, Samso, Satvac et l'EPIC des Albiez) (*).

Depuis, sans que l'on sache très bien quand, ni si c'était une démarche officielle ou informelle, le Sivav et MAV se sont rapprochés pour « retravailler » ensemble.

Très vite deux idées apparaissent.

L'association MAV voudrait créer, autour de l'arrivée du Tour de l'Avenir, un « événementiel (...) grand public ». Sur le même format que la cyclosportive l'Etape du Tour, qui précède le Tour de France, elle proposerait l'Etape du Tour de l'Avenir, qui permettrait à des cyclotouristes amateurs d'emprunter le même parcours que les coureurs du Tour de l'Avenir. Ceci pour : « optimiser la venue de vacanciers sur le territoire, la consommation et la vente de séjours, [et] accroître la notoriété du [massif]. »

■ BRÈVES

► **SIVAV (CONTRAT DE PLAN).** Dans le cadre du grand chantier TGV Lyon-Turin, et bien qu'aucun financement ne soit encore défini, l'Etat a demandé, via le Syndicat du pays de Maurienne, de recenser des actions de développement pour un contrat de plan 2014-2020. Sept fiches d'actions sont actuellement proposées par le Sivav pour le massif Arvan-Villard. Elles concernent les valorisations de l'offre VTT, de la randonnée pédestre et du patrimoine, l'hébergement (lits froids), l'agrotourisme, et l'événementiel (Tour de France). Pour un total évalué par le Sivav (hors hébergement) à près de 3 millions d'euros.

► **SIVAV (STATUTS).** Le 26 juin 2014, le comité syndical a modifié les statuts du Sivav pour tenir compte du fait que depuis la disparition de la CCVG, ce sont les communes villarines, et elles seules (il n'y a plus Sainte-Marie-de-Cuines), qui adhèrent au Sivav (alors que jusque-là, celui-ci regroupait les communautés de communes de l'Arvan et de la vallée du Glandon). Des changements touchent aussi les objectifs et les ressources du Sivav. Sur ce dernier point, les participations des communes seront calculées en fonction du potentiel fiscal (70 %) et de la population totale (30 %). Enfin, le comité syndical ne comprendra que des délégués titulaires (2 par communes). Il n'y aura plus de suppléants, qui siégeaient parfois, votaient, parfois aussi, et, parfois encore, étaient élus à des responsabilités en présence même des titulaires qu'ils étaient censés suppléer... Le conseil municipal de Saint-Colomban a approuvé ces modifications, celui de Saint-Alban a demandé des précisions sur le calcul des participations communales.

DOMAINE SKIABLE

Des forfaits en hausse de 2 %, mais fortes remises pour les clients fidèles

La prochaine saison hivernale ouvrira le 20 décembre 2014. Elle fermera le 29 mars 2015, aux Villards, et le 17 avril 2015 dans les autres stations des Sybelles. La journée gratuite de pré-ouverture aura lieu le 19 décembre.

A Saint-Colomban, les forfaits augmenteront en moyenne (tous types confondus) de 2 %. Le changement le plus notable est la suppression des forfaits demi-journée (matin et après-midi) et leur remplacement par un nouveau forfait dit « 4 heures », dont les heures seront décomptées à partir du 1^{er} passage à une remontée mécanique. Comme l'an passé, les détenteurs villarins d'un forfait saison 2013-2014 pourront le renouveler par Internet avant le 20 décembre au prix de 148,70 € soit avec une réduction substantielle de 40 euros (21 %) contre 20 euros l'an passé.

Pour les enfants (5 à 12 ans) et les seniors (plus de 65 ans), le tarif saison réduit dit « fidélité Internet » sera de 124 euros (164 euros pour les clients traditionnels ou les nouveaux clients). Tous les forfaits saison (celui des Sybelles compris) demeurent gratuits pour les moins de 5 ans et les plus 75 ans (nés en 1939 et avant).

Concernant les autres forfaits, à Saint-

Colomban (sans le support « main libre » qui coûte 1,50 €, que l'on peut récupérer sur un ancien forfait, y compris sur celui d'une autre station si celle-ci est aussi gérée en « main libre »), le forfait journée sera à 25,90 € et le nouveau forfait « 4 heures » à 23,40 €. Les extensions pour le forfait journée Sybelles, pour les Villarins disposant d'un forfait saison ou d'un forfait séjour, coûteront 25 euros.

Le forfait Sybelles (grand domaine) sera de 41,70 € (seulement 32 euros pour les étudiants munis d'une carte d'étudiant valide). Autres bons plans : durant tous les samedis de la saison, le forfait Sybelles sera à 29,90 €.

A l'automne, la commune de Saint-Colomban va entreprendre, dans le secteur des Conches, des travaux d'aménagement et de terrassement pour « sécuriser le domaine skiable au niveau de la piste bleue Les Bouyans ». Enfin, Franck Miotello n'est plus directeur de la Satvac ; il a été remplacé par Bernard Baronnat qui vient de Praz-sur-Arly.

Les skieurs espèrent que la neige sera abondante. Il serait cocasse, après l'été pluvieux qu'on vient de connaître, que l'on ait à « prier » pour que la neige tombe...

Christophe Mayoux

ÉCOLE

Effectif stable, parents motivés

Après le déménagement d'une famille de 3 enfants qui habitait Saint-Alban et a quitté la Savoie, l'école de la vallée des Villards comptait à la rentrée de septembre 11 enfants ainsi répartis : 3 enfants de 3 ans, 1 de 4 ans, 1 de grande section, 1 CP, 3 CE1, 2 CM1. Un élève de CE1 arrivera pour la saison d'hiver. La maîtresse qui avait été nommée en juin, ayant sollicité une mise en disponibilité, c'est Frédéric Chardon qui a pu retrouver ses élèves et son poste. La mise en place des nouveaux horaires a commencé, avec classe le mercredi matin. L'école finit une heure plus tôt les mardi, jeudi et vendredi après-midi et la prise en charge des élèves s'organise au fil des périodes de l'année. Jusqu'à la Toussaint, les enfants bénéficient, le mardi et le jeudi, des interventions de Claire Martin-Cocher, artiste-peintre professionnelle, et de Céline Mangano. Le



C. FRASSE-SOMBET

mercredi, Claire Martin-Cocher revient parfois bénévolement pour des ateliers de lecture et contes, animés aussi par Céline Mangano et Laëtitia Crette, et dix des 11 élèves sont présents.

Le Sou des écoles de la vallée des Villards a également fait sa rentrée. Cette association constitue un lien entre les parents d'élèves, le corps enseignant et les municipalités. Les parents animent cette structure en apportant leur bonne volonté, leurs compétences et en imaginant des projets qu'ils ont à cœur de réaliser, dans une fin solidaire. La disponibilité de ces bénévoles permet à différentes manifestations d'exister, apportant une spécificité dans le calendrier global des animations de la vallée et participant ainsi au développement de la vie des deux communes villarines. La rentrée scolaire sitôt faite, les membres du Sou des écoles se sont déjà penchés sur la fête de Noël, avec l'organisation d'un petit marché au cours duquel seront vendus des calendriers, des livres-photos, des cartes de vœux, etc., afin de récolter des fonds qui permettront de financer des projets d'école et ainsi d'assurer la gratuité des activités auxquelles les enfants vont participer. Une sacrée chance pour les petits écoliers villarins entourés, ci-contre, par Véronique Valle (à gauche) et Valérie Favre-Teylaz !

Chantal Frasse-Sombet.

JD TRAVAUX CHARPENTE
JULIEN DONDA
CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE
Le Marttran
73130
SAINT COLOMBAN DES VILLARDS
Tél : 06.78.39.64.29
julien.donda@wanadoo.fr

Robert RICHARD
TAXI JOUR ET NUIT
73130 SAINT-MARIE-DE-CUINES
Tél. 04 79 59 48 78
Port. 06 60 07 53 77 ou 06 61 50 23 83

Laurent MARTIN-COCHER
Chauffage - Sanitaire - Climatisation
Solaire - Energies renouvelables
Ventilation - Vmc
Le Pont - 73130 St-Colomban
Tél. 06 08 85 59 61 - 04 76 26 71 11

la mure bianco
Combustibles - carburants - lubrifiants nettoyage de cuves - entretien chauffage
TOTAL FUEL Premier
PONTAMAFREY
04 79 83 40 38

AVERTISSEMENT. Il est impossible, quasiment, pour un journal de s'épargner totalement de provoquer des droits de réponse. Le seul moyen d'y parvenir reviendrait en effet à ne jamais citer ni faire une allusion à qui-conque serait susceptible de réagir. Cela conduirait à ne publier que de fidèles reproductions des comptes rendus officiels des conseils municipaux et les communiqués officiels des associations locales. Et encore, sans commentaire... Avec quelques articles à caractère historique, à condition toutefois de relater des faits du XIX^e siècle ou au-delà...

Ce n'est pas, là, pour nous, l'esprit du journal que nous voulons faire. C'est pourquoi, conscients des risques, nous avons d'emblée ouvert nos colonnes à

tous ceux – élus, responsables d'association, acteurs économiques, simples citoyens – qui veulent s'exprimer sur la vie publique, le devenir commun, l'histoire locale..., sans autre restriction que celle qui impose la correction des propos. A condition également que les sujets soient pertinents, d'intérêt général, et que les arguments avancés contribuent à faire évoluer la compréhension des thèmes traités. C'est ainsi que sur les 4 dernières années (soit 16 numéros) nous avons publié 32 points de vue ou droits de réponse, soit 2 par numéro en moyenne. Aucun n'a été refusé.

Mais force est de constater que ce principe atteint parfois ses limites. Notamment quand, sur un même sujet, l'échange fait glisser la discussion – toujours légi-

time – vers une trop forte personnalisation – toujours agaçante – qui n'apporte rien à la compréhension des questions débattues. Sans arguments nouveaux, la controverse devient stérile et ennuyeuse.

C'est – nous semble-t-il – ce qui se passe depuis plusieurs mois à propos de la chaufferie au bois et de l'ONF qui ont leurs partisans inconditionnels, tout aussi inconditionnels que leurs détracteurs. Nos lecteurs en savent assez maintenant pour se forger une conviction. A propos d'autres sujets aussi... C'est pourquoi nous avons décidé de faire une pause sur ces thèmes, sauf, évidemment, si des éléments nouveaux apparaissent de nature à modifier l'opinion de chacun.

✓ LE PETIT VILLARIN

CHAUFFERIE AU BOIS

Comment ça chauffe à Saint-Alban

Je croyais la campagne électorale de 2008 terminée, six ans après, mais, dans l'esprit du maire sortant, il n'en est visiblement rien : dans *Le Petit Villarin* de juin 2014, il se livre, sous le titre « Ça chauffe à Saint-Alban », à une charge violente contre la chaufferie au bois, mise en service en 2007 par la municipalité que je conduisais, et contre le projet de gîte agropastoral dans la combe du Merlet, projet qu'il s'est empressé d'abandonner dès son élection.

Il est donc naturel, que, étant attaqué, je souhaite rappeler quelques vérités.

La chaufferie

Une remarque, tout d'abord : durant toute la saison 2013-2014, elle a fonctionné grâce à la chaudière de secours, c'est-à-dire au fioul, ce qui est proprement stupéfiant. Renseignement pris, c'est parce qu'une pièce défectueuse n'avait pas été remplacée en temps voulu, ce qui démontre le manque d'efficacité de la gestion de la commune. Lorsqu'on sait qu'au moins la moitié du bois tiré chaque année de la forêt communale n'est utilisable qu'en bois énergie (et le conseil général a subventionné nos coupes de bois précisément pour cela), il y a de quoi être indigné, surtout quand un audit de la chaufferie fait par un spécialiste, à la demande de la nouvelle municipalité, a diagnostiqué un « manque d'entretien » !

La municipalité que je conduisais a construit la chaufferie pour plusieurs raisons :

- tout d'abord pour participer, à notre modeste échelle, à la lutte contre le réchauffement climatique. Son bilan carbone est en effet neutre, les arbres consommant pour pousser le dioxyde de carbone rejeté par la combustion des plaquettes ;

- ensuite pour utiliser le bois de rebut de nos coupes, au lieu de le laisser pourrir lentement sur place, ce qui détériore gravement la forêt. Nous avions mis en place, avec nos deux voisins de Cuines (qui ont chacun une chaufferie), un stockage commun, et le recours à la même entreprise de broyage, pour diminuer les coûts ;

- puis, à moyen terme, pour mettre en place, avec l'accord des propriétaires, un plan d'ouverture des hameaux, pour lutter contre la « marée verte » que nous connaissons depuis 50 ans ;

- enfin, en retombées très positives, mentionnons le vaste garage communal, situé sous le local de stockage des plaquettes, bien utile si j'en juge par son degré d'occupation, ou encore la route d'accès desservant le cimetière et quelques maisons en Challans.

Le maire sortant a toujours été l'adversaire de la chaufferie, sans doute parce que c'est nous qui l'avions réalisée.

J'ai été témoin, peu de temps après son élection, d'un incident révélateur : un matin, j'ai vu une dame remplacer une affiche

annonçant une visite de la chaufferie (organisée par l'Association savoyarde des énergies renouvelables, avec plusieurs centaines de personnes invitées) par une autre annulant cette visite, pourtant autorisée par le premier adjoint, mais refusée in-extremis par le maire, désavouant ainsi son plus proche collaborateur !

Ne pas aimer cette chaufferie n'aurait pas dû pourtant mal l'entretenir, un équipement de cette importance le nécessite évidemment. Cela ne devrait pas non plus déformer la vérité : dans son article, l'ex-maire affirme que le budget 2014 comporte 30 683 euros d'investissement, or, si cette somme est bien inscrite dans le budget, c'est au titre de la dotation aux amortissements, inscription obligatoire pour tout investissement, mais qui ne correspond pas à de l'argent réellement dépensé.

Quant à l'entretien de la forêt, je pense que l'ex-maire est mal placé pour donner des leçons (1), il suffit de la parcourir pour voir comment, en particulier, les coupes ont été mal surveillées pendant son mandat, certains secteurs sont devenus quasiment impraticables.

Le gîte agropastoral

Après cinq ans d'études, le permis de construire avait été obtenu pour réaliser, sur un petit plateau dominant les Granges, un ensemble comportant 16 lits touristiques, un logement pour le gestionnaire, et un laboratoire pour la fabrication et le stockage de fromage, beaufort en particulier.

L'ex-CCVG (communauté de communes de la vallée du Glandon) devait en assurer le financement, elle avait déjà réalisé la piste d'accès depuis l'Echaut. Le préfet de la Savoie, sollicité par une pétition contre ce gîte, avait répondu aux pétitionnaires que cela lui semblait, au contraire, une réalisation très utile à notre commune.

Espace Belledonne, association née en Isère et regroupant toutes les communes du versant ouest du massif (et à laquelle nous avions fait adhérer la CCVG (2)) soutenait clairement ce projet, qui figurait déjà dans les dépliants de l'association, considérant qu'il était la première « pierre » savoyarde d'un futur tour de Belledonne, impossible actuellement faute d'hébergements côté savoyard.

Et le maire sortant, pas à une contradiction près, a fait successivement annuler le projet, puis adhérer la commune à Espace Belledonne (je lui ai demandé pour faire quoi au cours d'une séance du conseil municipal, il a été bien évidemment incapable de donner une raison) !

Et, six ans après, et le projet évidemment enterré, il trouve utile de reprendre ses critiques, avec plusieurs inexactitudes de taille : Maurice Darves-Bornoz appelle « hôtel » ce qui était un gîte type refuge ; il affirme qu'il

Un mode de chauffage écologique et économique

Depuis 2007, année de sa mise en service, la commune de Saint-Alban-des-Villards a fait le choix d'installer un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie au bois (bâtiments communaux et logements individuels).

Cette démarche permet depuis, à la commune, d'utiliser une partie de ses propres ressources forestières.

La forêt communale de Saint-Alban, d'une surface de 225 hectares, est majoritairement située sur le secteur dit du Nant, situé entre le hameau du Replat et la croix du Triandou. La qualité des bois y est médiocre de par la prédominance d'un champignon, le *Fomes annosum*, qui altère la qualité des grumes pour leur utilisation en charpente (pourriture du cœur sur parfois toute la longueur de l'arbre). L'exposition du versant, la faible profondeur des sols, une ambiance climatique sèche, explique l'incidence de ce champignon sur la forêt.

L'Office national des forêts (ONF), dans sa gestion, en accord avec la commune, privilégie la commercialisation des bois « bord de route ». Ce mode d'exploitation permet un tri par qualité des arbres abattus. Les bois secs, renversés, de mauvaise qualité ou en partie attaqués par le *Fomes*, sont alors exploités, transportés sur une place de dépôt (à Saint-Etienne-de-Cuines) où ils seront stockés pendant un an, le temps d'obtenir un séchage correct. L'été suivant, ils sont broyés en plaquettes et réacheminés vers le hangar de stockage de la chaufferie communale.

L'utilisation de cette chaufferie, au-delà du fait qu'elle permet d'utiliser des bois locaux qui ne pourraient pas être valorisés par ailleurs et donc laissés en forêt, permet une économie substantielle en terme de coût au mégawatt. En 2013, le coût du mégawatt pour un chauffage

était en zone avalancheuse, ignorant les études du Cemagref sur le risque d'avalanche – et celle du RTM sur les chutes de blocs – études indispensables pour obtenir le permis de construire (3).

Quant à l'eau, elle avait bien entendu été analysée ; elle n'était pas le moins du monde polluée, ce qui s'explique aisément par l'emplacement de la source, au pied des rochers, avec pas l'ombre d'un alpage au-dessus.

Notons encore une erreur : les alpages de la combe du Merlet ne sont pas tous privés, la commune en détenant plus de la moitié. Et donc, le projet de la commune, « une folie », aurait concerné « une personne privée » ! L'ex-maire regretterait-il qu'il y ait encore des « personnes privées » qui maintiennent, contre vents et marée, une activité ancestrale d'élevage dans notre village ?

au fuel était de 99 euros, et de 71 euros pour le gaz (source Ademe). Il était de 47,01 € pour le bois sur Saint-Alban. Ce chiffre tient compte des frais de gestion, d'abattage, de transport, de broyage et de maintenance de la chaufferie.

Il faut 180 m³ de bois par an à Saint-Alban pour assurer la couverture d'un hiver complet. Le choix d'un approvisionnement à circuit court a permis aux communes voisines de bénéficier de ce type de débouché.

En 2014, sur 256 m³ exploités lors de la coupe prévue par le document d'aménagement, 40 m³ partiront en bois énergie. S'y ajouteront tous les chablis dispersés de la forêt (arbres secs et renversés) qui seront exploités cet automne ou au printemps prochain. Notons ici que les bois renversés ou secs sur pied, ne sont pas abandonnés ou oubliés, mais que leur exploitation doit se faire en une fois et avec un volume suffisant pour intéresser un exploitant (arbres dispersés, avec beaucoup de manutention). Ceci explique la présence temporaire de bois secs ou renversés en forêt, parfois durant de longues périodes.

La chaufferie de Saint-Alban depuis plus 6 ans donne globalement satisfaction. Son fonctionnement est bien sûr lié à la qualité de son entretien, qui sur de tels équipements se doit d'être rigoureux et régulier.

Ce mode de chauffage économique et écologique quand la ressource utilisée est locale, doit être encouragé. De nombreuses zones communales en friches pourraient être valorisées par l'approvisionnement de cette chaufferie.

Jean-Philippe Doyon (*)

(*) Jean-Philippe Doyon est agent forestier à l'ONF, responsable du secteur de Saint-Etienne-de-Cuines et gestionnaire, entre autres, de la forêt de Saint-Alban.

En Savoie, il y a plus de 1 300 chaufferies recensées, pour une puissance installée de 65 000 kilowatts : 100 par les communes et les communautés de communes, 200 chaufferies collectives (immeubles, établissements industriels, etc.), 1 000 chez des particuliers. Cela fait beaucoup d'irresponsables en Savoie !

Georges Quzel-Ambrunaz (*)

(*) Maire de Saint-Alban (2001-2008).

(1) Les « coupes à répétition » évoquées par l'ex-maire dans son article ont été toutes organisées par l'ONF, avec l'accord de la commune : l'ONF serait-elle incompetent ?

(2) Michel Donda et moi-même y représentant l'ex-CCVG.

(3) Cemagref : Centre d'études du machinisme agricole et des eaux et forêts ; RTM : Restauration des terrains en montagne.

POINTS DE VUE (SUITE)

Jugement : quelques précisions en réponse...

Dans le numéro 168 du *Petit Villarin* (juin 2014), Mme Darves-Blanc Nathalie fait référence aux conclusions du tribunal administratif de Grenoble du 8 avril 2014, en citant des extraits lui permettant d'arriver aux conclusions qu'elle aurait souhaitées, mais elle oublie l'essentiel de ces conclusions et notamment ceci :

« Sur le premier motif, la commune ne fait pas valoir d'ordre ou d'instruction de transmettre un dossier et d'en garder copie auquel la requérante se serait soustraite ou qu'elle aurait expressément refusé d'effectuer. Quant à la négligence de ne pas conserver la trace de ses activités : il n'y a donc pas, dans ces circonstances, de faute disciplinaire mais plutôt un manque de diligence et de rigueur dans l'exécution de son travail ce qui relève des aptitudes professionnelles de la requérante et traduit une insuffisance professionnelle pouvant faire l'objet d'une remarque lors de la notation à défaut de pouvoir entraîner le licenciement. »

Ainsi les faits reprochés et formulés par le maire ne sont nullement annulés ou contestés par le tribunal administratif qui, au contraire, les valide d'une certaine façon.

L'annulation de la sanction, favorisée par le recours de Mme Darves-Blanc Nathalie à « l'avocat de la CGT le plus réputé de Rhône-Alpes » alors que le maire n'a pris aucun avocat, repose, non sur l'annulation des faits reprochés, mais sur la qualification professionnelle de Mme Darves-Blanc Nathalie jugée par le tribunal administratif insuffisante pour savoir s'il faut conserver un double d'un courrier important (adressé aux services fiscaux et avec de lourdes conséquences financières pour la commune par exemple).

Mme Darves-Blanc Nathalie oublie également que cette sanction n'avait rien de personnel, qu'elle n'est pas celle de Darves-Bornoz Maurice mais celle du maire en exercice.

De plus, une sanction n'est pas une fin en soi et n'est pas destinée « à punir » mais à susciter un changement du comportement professionnel après que d'autres moyens, comme de nombreuses remarques orales, soient restés infructueux.

Maurice Darves-Bornoz (*)

(*) Maire de Saint-Alban (2008-2014).

ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE

A propos des chiffres

Leur simple reproduction (1) à partir d'un document de travail ne peut se suffire à elle-même et mérite quelques observations.

En prenant ses fonctions, le 10 août 2013, le nouveau conseil syndical de l'Association foncière pastorale intercommunale (AFPI) a dû se consacrer aux budgets 2012 et 2013 qui n'étaient pas votés (2), ce qui a nécessité un important travail de fond pour régulariser la situation ; les dits budgets ont été votés par le conseil syndical le 4 octobre 2013 et validés par la préfecture. Seule une section de fonctionnement est inscrite au budget de l'AFPI ; la section investissement était assurée jusqu'au 1^{er} janvier 2014 par l'ex-CCVG : convention d'un montant annuel de 20 000 euros. Malgré le renouvellement de cette convention, en 2011, pour cinq ans, la subvention de 20 000 euros nous a été refusée en 2013 et n'a pas encore été accordée en 2014.

La nouvelle communauté de communes (4C) n'a pas repris dans ses compétences l'AFPI, laquelle s'adresse pour le moment à Saint-Alban et à Saint-Colomban (3) en attendant la mise en place d'une structure intercommunale validée par la préfecture. Pour 2014, seule la commune de Saint-Alban a attribué en urgence une subvention de fonctionnement de 500 euros sur les 2 500 euros demandés. Il est bien évident qu'aucune des dépenses prévues au budget 2014 ne peut être engagées sans l'assurance de la recette correspondante matérialisée en trésorerie.

Pour 2013, les dépenses de fonctionnement (2 107,18 €) ont été réparties entre

251,72 € d'assurance et 1 855,46 € de fournitures administratives et frais postaux, montant duquel il convient de décompter 1 084 euros remboursés le 3 juin 2013 à l'ex-président, Georges Quézel-Ambrunaz, qui, le même jour, signait un ordre de paiement pour un montant de 3 967,68 €, bordereau rejeté dès réception le 4 juin 2013 par le perceleur, faute de budget ! (4).

Les recettes de fonctionnement (4 595 euros) ont été réparties comme suit : 4 000 euros de subvention de la CCVG pour deux années, 2012 et 2013 ; et 595 euros qui correspondent, pour les quatre exploitants, aux appels de cotisations émis à terme échu pour les baux (5) dont les impayés s'élevaient au 30 juillet 2014 à 1 271,37 € ce qui pénalise d'autant la trésorerie. L'un des baux génère à lui seul, avec trois ans de retard, plus de 83 % des impayés, soit 1 059 euros ! Les procédures réglementaires de recouvrement ont été engagées par le perceleur.

Noëlle Noël (*)

(*) Noëlle Noël est présidente de l'Association foncière pastorale intercommunale.

(1) *Le Petit Villarin* numéro 168 (juin 2014).

(2) Contrairement aux assertions erronées de l'ex-président Georges Quézel-Ambrunaz, lequel n'a pas été réélu comme syndic à l'AG du 8 février 2014.

(3) La commune de Sainte-Marie faisait partie de l'ex-CCVG, mais dispose de sa propre AFP.

(4) Hormis 200 euros de cotisations diverses, les dépenses engagées par Georges Quézel-Ambrunaz, factures des 20 novembre 2012 et 18 février 2013 (respectivement pour 3 683,68 € et 84 euros), seront prises en charge au titre de l'investissement, comme l'a annoncé Pierre-Yves Bonnivard, alors président de la CCVG, les 9 septembre et 4 octobre 2013.

Lors du vote du budget 2014, ce dernier a retenu la même démarche pour 569,30 € engagés par Georges Quézel-Ambrunaz 4 jours avant l'AG du 10 juin 2013. Ces factures « surprises », découvertes au fil des mois, amputeront de plus de 4 300 euros la subvention d'investissement lorsqu'elle sera attribuée ! (5) Les montants varient de 28 euros à 353 euros et non pas de 80 à 300 euros.

VERNIER Frères

- Génie Civil
- Travaux en montagne
- Montages et réparations remontées mécaniques

Tél. 04 79 83 40 44

Zone Industrielle/73000 PONTAMAFREY

■ BRÈVES

► **ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION.** Trente mois après les premiers calculs de la commission locale d'évaluation des charges transférées de l'ex-CCVG, les communes de Saint-Alban et de Saint-Colomban ne connaissent toujours pas le montant de leurs attributions de compensation. Aux conséquences (lourdes...) liées au choix de l'année fiscale de référence (*lire Le Petit Villarin numéro 168, juin 2014*), on a appris cet été que l'Agence savoyarde d'aménagement, de développement et d'aide aux collectivités (Asadac, organisme public qui accompagne et assiste les collectivités locales) s'était trompée dans l'évaluation des recettes fiscales attendues, le montant réel disponible pour les trois communes étant désormais amputé de 403 000 euros... Si bien que les maires des trois communes de l'ex-CCVG se sont résolus à adresser le 12 août une lettre au sous-préfet (malgré plusieurs rencontres avec lui) pour l'informer qu'ils avaient décidé de faire appel à un conseil juridique.

► **INTERCOMMUNALITÉ.** Un sivom va probablement se créer entre les 2 communes villarines. Son nom : « Syndicat intercommunal de la vallée des Villards – col du Glandon » dont l'acronyme est SIVVCG ! Facile à retenir... Ne pouvait-on pas faire plus simple ? Certes, Syndicat intercommunal de la vallée des Villards, renvoyant à Sivav... était déjà utilisé. Mais Sivom des deux Villards (SI2V) ou Sivom de la vallée du Glandon (Sivag) ne convenaient-ils pas ?

► **RÉUNIONS PUBLIQUES.** Aucune réunion publique d'information n'a eu lieu cet été. Selon Pierre-Yves Bonnivard, maire de Saint-Colomban, presque agacé par la question : « *On passe notre temps à essayer de se sortir de nos affaires dues à la reprise des compétences de la comcom, dans un contexte bien plus compliqué que celui qui avait été imaginé (...). Quel intérêt de faire une réunion publique dans ce contexte et seulement 4 mois après les élections ? Croit-on qu'en 4 mois on a la possibilité de remettre de l'ordre dans une situation pareille ?* » A Saint-Alban, les raisons sont semblables. Jacqueline Dupenloup : « *Tenir une réunion demande un temps de préparation afin qu'elle soit cohérente et intéressante, et nous n'avons pas « touché terre » cet été. Prise en main des dossiers communaux mais surtout situation intercommunale inextricable, dont la complexité nous impose aujourd'hui de faire recours à un cabinet juridique. C'est toute l'histoire de la vallée depuis 1989 qui est bousculée, et de nouvelles formes de coopération sont à trouver dans un contexte d'incertitude financière et juridique. [Cependant] une réunion publique annuelle faisait partie de nos engagements électoraux, nous essaierons de la tenir à la Toussaint.* »

► **DÉFIBRILLATEUR.** La soirée d'information sur le défibrillateur cardiaque, organisée par l'Association des amis de la vallée des Villards, le 6 août dernier, n'a attiré qu'une quinzaine de personnes, toutes satisfaites par la qualité des informations données. Petite déception pour les organisateurs : ils attendaient plus de monde pour un sujet aussi « vital ». Mais cette démonstration, dont la date était pourtant connue depuis longtemps, a dû subir la concurrence d'un concours de pétanque... Souhaitons qu'à court terme, les élus des 2 communes instaurent une formation ouverte à différents acteurs locaux

comme cela a été fait une fois déjà. De même, serait-il très souhaitable que le futur sivom villarin dote la commune de Saint-Alban d'un défibrillateur (elle n'en pas), et en acquiert d'autres car la vallée des Villards est étendue et, actuellement, un seul appareil est disponible (à l'entrée de la mairie de Saint-Colomban). – (C. Mayoux.)

► **IMMOBILIER.** Après plusieurs mois d'interruption, les travaux ont repris au Mollaret. La réception des bâtiments serait prévue en octobre. Mi-septembre, sur une page du site Internet de Goélia dédiée à ce programme, on pouvait lire : « *Commercialisable le 30 septembre 2014* ». A la réunion du conseil municipal de Saint-Colomban du 19 septembre dernier, Pierre-Yves Bonnivard a indiqué que « *compte tenu des informations actuelles, les feux ne sont pas au rouge pour une ouverture cet hiver* »...

► **IMMOBILIER (BIS).** Dans le cadre d'une affaire de trafic de stupéfiants et blanchiment d'argent jugée par le tribunal correctionnel de Nancy, le 19 juin 2012, M. Gustaaf De Keyser a été condamné à 3 ans de prison et 100 000 euros d'amende pour des faits de blanchiment commis entre 2000 et le juin 2007. Comme tous les protagonistes de cette affaire, M. De Keyser a fait appel de ce jugement. Le procès en appel, qui s'est ouvert à Nancy en avril 2014, a été immédiatement renvoyé à une date ultérieure, pour un problème de procédure. M. De Keyser a été condamné en France le 14 novembre 2007 par la cour d'appel d'Aix-en-Provence à un an de prison avec sursis et 5 000 euros d'amende pour fraude fiscale, pour des faits remontant à l'année 2003, et condamné par les autorités belges, en 1986 et 1995, pour banqueroute, escroquerie, faux et usage de faux. Déchu en 2007 de tous ses droits à construire à Saint-Colomban, suite à une action en justice de la municipalité d'alors, M. De Keyser en avait récupérés en 2009, à La Perrière, pour 100 000 euros. Depuis M. Gustaaf De Keyser a vendu (460 000 euros) le bâtiment G à la SCI La Perrière détenue majoritairement par M. Timm De Keyser.

► **EMPRUNTS TOXIQUES.** Les collectivités locales ne pourront plus se retourner contre leurs banques pour un défaut de calcul de leurs emprunts toxiques. Ces emprunts se distinguent des emprunts classiques par des formes de calculs des taux de remboursement qui utilisent divers indices financiers soumis à l'extrême volatilité des marchés. La commune de Saint-Colomban est concernée par un emprunt de ce type (3,8 millions d'euros) contracté auprès de Dexia en avril 2008, la municipalité élue un mois plus tôt ayant estimé que les finances étaient dans le rouge. Le taux de cet emprunt dépend de la différence entre les valeurs de deux indices qui évoluent au jour le jour sur les marchés : quand cette différence est positive, le taux est de 3,89 % ; quand cette différence est négative, il peut atteindre 12,9 % comme en mars 2008. De nombreuses collectivités locales essaient aujourd'hui de retrouver des taux fixes. Mais les pénalités compensatoires sont énormes : quelque 50 % du capital initial dans la plupart des cas recensés... Voilà qui pourrait bien finir d'*« absorber »* l'oxygène que la municipalité s'était octroyé en 2008... A moins qu'elle ne fasse le pari que ces indices vont continuer d'évoluer favorablement comme c'est le cas depuis 6 ans.

CHIANALE FILS

Chaussage - Sanitaire - Serrurerie

Reproduction de toutes clés

Gaz Butane - Propane - toutes marques

Vente de ferreries au détail

Campingaz

73130 St-Etienne-de-Cuines

Tél. 04 79 56 23 84

ALP-SOL

Société Jean-Claude Martin-Cocher

Revêtements de Sol

5, rue des Mouettes
74000 Annecy Tél. 04 50 57 12 05

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Séance du 8 juillet 2014

Tous les délégués villarins présents.

En début de réunion, Claude Bérard émet des remarques sur le compte rendu de la réunion du 16 juin 2014 :

- Simon Pouchoulin est nommé, et non élu, vice-président du centre intercommunal d'action sociale (CIAS) et de la vie sociale ;
- les indemnités de fonction du président et des vice-présidents ne sont pas mentionnées dans le compte rendu (Christian Rochette n'en voit pas la nécessité puisque la délibération fait référence à la réglementation) ;
- Les biens mis à disposition des 3 communes de l'ex-CCVG n'auraient pas dû être détaillés dans le compte rendu, et le prêt de la Banque postale concerne les trois communes (investissements de 2013) ;

• Il demande pourquoi on veut faire porter le projet d'aménagement touristique de l'Aura au Syndicat du pays de Maurienne (SPM) alors que celui-ci avait refusé à l'époque de la CCVG (Christian Rochette précise qu'à cette période, les compétences du SPM ne lui permettaient pas de porter ce projet).

A la suite de quoi le compte rendu est adopté.

1 – ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Le conseil communautaire de la

communauté de communes du canton de La Chambre (4C) accepte les nouveaux montants mensuels provisoires des attributions de compensation versées aux communes à compter du mois d'août 2014 soit : La Chambre (40 315 euros) ; La Chapelle (14 753 euros) ; Les Chavannes en Maurienne (5 649 euros) ; Montaimont (3 899 euros) ; Montgellafrey (15 591 euros) ; Notre-Dame-du-Cruet (789 euros) ; Saint-Alban (35 615 euros) ; Saint-Avre (12 178 euros) ; Saint-Colomban (72 103 euros) ; Saint-Etienne-de-Cuines (37 369 euros) ; Saint-François-Longchamp (35 952 euros) ; Sainte-Marie-de-Cuines (46 765 euros) ; Saint-Martin-sur-La Chambre (7 824 euros) ; Saint-Rémy-de-Maurienne (53 075 euros). Ces attributions de compensation ont été calculées pour les 3 communes de la CCVG sur la base des rentrées fiscales et des charges 2007 votées par le conseil communautaire de la 4 C.

2 – BUDGET

Le conseil communautaire approuve une décision modificative concernant la section fonctionnement (pour 270 000 euros) et la section investissement (pour 454 000 euros) du budget.

3 – MOTION

Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont appelés à diminuer de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017, soit une baisse cumulée

de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017. En conséquence, le conseil communautaire soutient les demandes de l'Association des maires de France : réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat ; arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense ; réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales ; etc.

4 – RYTHME SCOLAIRE

Le conseil communautaire décide de prendre en charge, pour la présente année scolaire, les frais de gestion (1 350 euros) et de coordination (6 475 euros) générés par la mise en place de la réforme des rythmes scolaires (ne concerne pas les Villards).

5 – QUESTIONS DIVERSES

- Cantine scolaire : Christophe Jal fait part au conseil communautaire de l'augmentation du prix du repas pour la rentrée 2014 (environ 10,10 €). Les familles paieront 5,20 € par repas ce qui laissera environ 4,90 € à la charge des communes au lieu de 2,75 € actuellement. Le conseil communautaire (16 voix pour et 2 voix contre, 13 conseillers ne prenant pas part au vote puisque les communes qu'ils représentent ne sont pas concernées par ce point) se prononce pour que cette augmentation soit facturée aux communes.

- CIAS : Simon Pouchoulin rappelle que le SIVU avait créé un CIAS alors qu'il n'avait aucune légitimité à le faire. En fin d'année 2013, la CCVG a donc légalement créé le CIAS du canton de La Chambre. Il convient donc maintenant de créer un budget primitif 2014 pour ce CIAS. Par ailleurs, il informe le conseil communautaire que les travaux d'extension de l'EHPAD Bel'Fontaine ont pris du retard suite à un accident de travail sur le chantier. La fin des travaux est prévue pour septembre ou octobre. Enfin, la commission de recrutement travaille sur l'embauche d'un nouveau directeur ou d'une nouvelle directrice suite au prochain départ à la retraite de Mme Ohlson.

- APEI : Claude André demande si la subvention accordée en 2013 au foyer Saint-Martin de l'APEI était renouvelée pour 2014. Réponse : aucune demande n'a été faite par cet organisme. La commission chargée de définir les critères d'attribution des subventions étudiera les demandes après réception d'un courrier.

Séance du 5 septembre 2014

[Le compte rendu officiel de cette réunion n'étant pas disponible au moment du bouclage de ce numéro (27 septembre 2014), le texte qui suit a été rédigé par *Le Petit Villarin*.]

Tous les délégués villarins présents.

Le conseil communautaire a approuvé le compte rendu de la réunion de 8 juillet 2014.

1 – COMMISSION DES APPELS D'OFFRES

Le conseil communautaire établit comme suit la composition de la commission des appels d'offres dont le président est membre de droit : Gérald Durieux, Bernard Chêne, Gilles Giraud, Alain Jamen, Martine Bignardi.

2 – EMPLOYÉ COMMUNAUTAIRE

Une employée contractuelle de la halte-garderie effectuant 17 h 30 par semaine serait intéressée pour reprendre, en complément, un poste de contractuel (15 heures par semaine) qui se libère dans cet organisme. Dans ces conditions, le conseil communautaire doit supprimer les deux postes existants et en créer un nouveau. Mais, n'ayant pas reçu l'avis de la commission technique paritaire sur cette démarche, la décision est reportée à une prochaine réunion.

3 – FINANCES

Dans la période qui a suivi la disparition (par extension) de la CCVG (1^{er} avril 2014) et compte tenu du fait que la 4C n'a pas repris – loin s'en faut – les compétences qui étaient les siennes, des factures sont actuellement payées par la 4C pour le compte des 3 communes de l'ex-CCVG (salaires du personnel de l'école, du personnel technique, dépenses de fonctionnement, etc.). Il y a aussi les factures concernant des dépenses faites avant le 31 décembre 2013. Mais s'il y a des dépenses, il y aussi des recettes qui sont encaissées comme par exemple des reliquats de subventions pour des investissements de la CCVG (2012, école du Premier-Villard). Il convenait donc de

présenter au conseil communautaire un bilan de ces balances. Ce document récapitulatif, arrêté au 20 août 2014, a été accepté par les représentants des deux communes villarines. Il montre que la 4C doit quelque 18 000 euros aux 3 communes de l'ex-CCVG.

4 – QUESTIONS DIVERSES

- Suite aux difficultés rencontrées par Spirel, une association Somfy s'est créée pour demander à la justice si la vente qui est intervenue il y a 4 ans entre les sociétés Somfy et Chapel était légale. Le liquidateur judiciaire ne peut donc rien entreprendre (et notamment vendre le bâtiment de la société) tant que cette procédure est en cours. Christian Rochette demande aux maires des communes qui ont des personnes licenciées de cette entreprise de les rencontrer pour connaître leurs difficultés.

- Aura : la commune de Sainte-Marie-de-Cuines projette d'améliorer le site touristique à proximité de cette structure en créant une aire de pique-nique et en construisant un bâtiment comprenant des toilettes. Ce projet dépassant ses capacités financières (on parle de 250 000 euros), la commune a demandé au SPM de prendre en charge ce projet (et son fonctionnement).... Le SPM le renvoie aujourd'hui à la 4C qui n'a pas les compétences (tourisme) pour le réaliser. Ce projet, qui sera présenté par le président de Solid'Art au cours d'une prochaine réunion, relève donc des compétences de Sainte-Marie-de-Cuines.

- Sécurité. Le conseil communautaire prend connaissance de la demande de l'adjudant-chef Poitevin (du peloton de gendarmerie de La Chambre) qui souhaite installer, aux frais de la 4C, 2 caméras de surveillance et de contrôle : au rond-point de la Madeleine et à l'entrée de La Chambre.

- Loup. Le conseil communautaire adopte la motion rédigée à la suite des états généraux du pastoralisme qui a eu lieu le 18 août dernier au col du Glandon sur les difficultés rencontrées par les éleveurs du fait de présence importante et meurtrière du loup dans le secteur.

■ BRÈVE

► CENTRE ÉQUESTRE. Après plusieurs mois de discussion, il semble que la gestion du centre équestre de Sainte-Marie-de-Cuines fera l'objet d'une convention entre les communes de Sainte-Marie-de-Cuines, de Saint-Colomban et de Saint-Alban (ou entre la commune de Sainte-Marie-de-Cuines et le futur sivom villarin). Dans le compte rendu de la réunion du conseil municipal de Sainte-Marie-de-Cuines du 10 juillet 2014, on peut lire cette précision : « *Il s'agit d'une convention à durée déterminée, la 4C devra reprendre cette compétence dans un proche avenir.* » Ce serait en effet la volonté de quelques services de l'Etat que cette structure surdimensionnée (la fédération française d'équitation n'aurait pas donné son aval pour sa réalisation...) soit reprise par la 4C.

SAINT-ALBAN

Séance du
18 juillet 2014

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 13 juin 2014 est adopté à l'unanimité.

1 – Intercommunalité

Jacqueline Dupenloup fait le compte rendu du conseil communautaire du 8 juillet 2014 (*lire page 14*).

Elle donne ensuite le compte rendu de l'audience des 3 maires des 3 communes de l'ex-CCVG auprès du sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne. Ont été abordées les questions de projet de création d'un sivom, la création d'un office de tourisme, le centre équestre de Cuines, les aspects financiers et fiscaux. Le sous-préfet demande qu'un syndicat temporaire soit créé entre les 3 communes en raison de l'imbrication des dossiers entre les 3 collectivités depuis plusieurs années et d'une nécessaire solidarité dans la reprise des compétences non adoptées par la 4 C. En raison de l'avis défavorable de Saint-Colomban pour la création d'un sivom à 3, le sous-préfet précise qu'il convient de créer un sivom à 2 avec une convention liant celui-ci et la commune de Sainte-Marie-de-Cuines sous réserve d'une validation par les autorités préfectorales.

Au 16 juillet le point financier entre la 4 C et les 3 maires de l'ex-CCVG indique que ce travail est à poursuivre en prenant en compte 3 périodes différentes (factures restant à régler de 2013 ; période où la 4 C avait encore les compétences de la CCVG du 1^{er} janvier au 31 mars 2014 ; puis au-delà).

Concernant les statuts du sivom à créer, la commune de Saint-Colomban les a adoptés le 11 juillet. Après ajout de quelques modifications (« le sivom ne pourra pas procéder à de nouvelles acquisitions de bâtiments »), le conseil municipal les adopte également. A noter que la gestion de 2 bâtiments (ancienne école du Premier-Villard et ancien presbytère) sera communale.

Concernant le centre équestre, le conseil municipal adopte (5 voix pour et 2 voix contre) le principe d'une convention entre le futur sivom et la commune de Sainte-Marie-de-Cuines, et rejette (6 voix contre et 1 voix pour) le principe d'une convention entre les 3 communes (délibération du conseil municipal de Saint-Colomban le 11 juillet) car les modalités de financement n'apparaissent pas suffisamment claires.

2 – Régies d'avances et de recettes

• Suite à l'absence de Nathalie Darves-Blanc (depuis septembre 2012), Catherine Levasseur, secrétaire de mairie actuelle, est nommée régisseur (Jacqueline Dupenloup sup-

plante) de la régie dont le fonds de caisse est porté de 305 à 500 euros.

Par ailleurs, la régie du gîte communal (fermé depuis février 2013) sera fermée. Mais il convient de ne pas procéder immédiatement à cette opération car 34 chèques ont été trouvés dans sa caisse pour un montant de 5 172,20 €. Emis entre novembre 2012 et février 2013, ils n'étaient donc plus encaissables. Rappel a été fait auprès des émetteurs, qui renvoient actuellement encore des règlements qu'il faut pouvoir encaisser.

3 – Questions diverses

Le conseil municipal :

- abroge (circulation sur la piste du Merlet) l'arrêté municipal du 23 août 2011 et adopte un nouvel arrêté (6 voix pour, 1 voix contre). La barrière actuellement aux Granges sera déplacée à L'Echaut et fermée du 1^{er} novembre au 31 mai (6 voix pour, 1 voix contre) ;
- décide de lancer un appel à candidatures sur un poste d'adjoint administratif 1^{re} classe faisant fonction de secrétaire de mairie (le poste pouvant être pourvu par un agent de la fonction publique territoriale ou, si nécessaire, par un agent contractuel), Nathalie Darves Blanc ayant renouvelé sa demande de disponibilité pour une durée de 3 ans à compter du 19 octobre 2014 ;

- adopte la motion proposée par l'association des maires de France contre la baisse de 28 milliards d'euros de dotation aux collectivités, annoncée pour la période 2014-2017.

Par ailleurs, le conseil municipal est informé :

- que la commission communale des sentiers comprend à ce jour : Jean-Marc Bordas, Michel Donda, Martine Verlhac, Jean Bijasson, Jacqueline Dupenloup. Cette commission a vocation à s'étoffer ;
- que l'accès dangereux d'un bâtiment au Chef-Lieu a été obturé par son propriétaire mais le dossier reste à suivre (ardoises tombant du toit) ;
- que l'association Espace Belledonne travaille à poser une candidature au programme Leader alimenté par des fonds européens. Le SPM travaillant aussi à candidater, la commune aura à se positionner dans l'un ou l'autre des dossiers ;
- qu'un courrier des maires de Saint-Alban et Saint-Colomban a été adressé au responsable routes du TDL, demandant qu'à l'avenir les travaux sur la 927 nécessitant plusieurs jours de coupure de route évitent la période du 15 juin au 31 août ;
- qu'un dysfonctionnement existe sur une fontaine du Bessay. Daniel Quézel Ambrunaz redoute une fuite d'eau sur ce circuit et s'en préoccupe ;
- que les travaux de l'extension du cimetière sont terminés et que ceux de la station d'épuration du Pied des Voûtes reprennent début septembre. La nécessité de recourir à l'emprunt sera donc examinée en fin d'été.

Séance du
31 juillet 2014

En préambule, le conseil municipal adopte (5 voix pour, Patricia Valcke absente ce jour-là ne prenant pas part au vote) le compte rendu de la séance du conseil municipal du 20 juin 2014.

Celui de la séance du 18 juillet 2014 fait l'objet d'une remarque de Gilberte Girard sur les conditions de circulation sur la piste du Merlet. Gilberte Girard indique que le libellé de l'arrêté ne mentionne pas le fait que la circulation est interdite du lieu-dit La Loze au lieu dit La Vieille Route pour tout véhicule à moteur (y compris ceux des propriétaires de chalets), sauf ceux des exploitant(e)s successeurs de l'exploitation agricole d'Ulysse Darves-Blanc (suite à une convention passée entre la commune et Ulysse Darves-Blanc le 28 octobre 2002).

Cette remarque est justifiée et conforme à la délibération du conseil municipal du 18 juillet. Il convient donc de rectifier dans ce sens l'arrêté du 30 juillet 2014 (article 2, 2^e alinéa). Cette remarque prise en compte, le compte rendu du 18 juillet

2014 est adopté à l'unanimité. L'arrêté du 30 juillet est abrogé et un nouvel arrêté est adopté (6 voix pour et 1 voix contre).

1 – Intercommunalité

Le conseil municipal adopte (6 voix pour et 1 voix contre) la modification de l'article 8 des statuts du Syndicat intercommunal de la vallée des Villards - col du Glandon précisant les conditions de reprise du centre équestre de Sainte-Marie-de-Cuines par les communes de Saint-Alban, Saint-Colomban et Sainte-Marie-de-Cuines. Est rajouté : « *Le budget du Sivom sera amputé de la somme que chacune des 2 communes devra verser au titre de la convention établie entre Sainte-Marie-de-Cuines, Saint-Colomban et Saint-Alban pour reprendre le projet du centre équestre initié par la CCVG.* »

Par ailleurs, le conseil municipal est favorable à la rédaction d'une convention tripartite liant les trois communes pour finaliser le projet du centre équestre de Sainte-Marie-de-Cuines et en assurer la gestion.

2 – Employé communal

Le contrat de Johnny Unger, agent technique, prendra fin le 30 septembre 2014. Le conseil municipal décide de reconduire

ce contrat aux conditions actuelles d'horaires et de rémunération, pour une durée de 8 mois soit jusqu'au 31 mai 2015, date de fin de disponibilité d'Emmanuel Bellot-Mauroz.

3 – Questions diverses

Le conseil municipal est informé que pour la réfection de la chaussée de la route du Mollard, aucune entreprise n'est encore venue pour un devis malgré les sollicitations ; que le 1^{er} août 2014, le glas sonnera à 16 heures en souvenir du 1^{er} août 1914 où fut déclarée la mobilisation générale, la 1^{re} guerre mondiale éclatant le 3 août. Par ailleurs, Jean Bijasson informe le conseil municipal d'une situation conflictuelle au sein de l'ACCA de Saint-Alban au sujet de la mise en conformité des statuts. Jacqueline Dupenloup prendra contact avec la DDT et le président de l'ACCA.

En fin de réunion deux questions sont posées par le public : pourquoi la pose de robinet poussoir sur 2 fontaines au Chef-Lieu et Premier-Villard ? (Réponse : il s'agit de robinets d'eau potable) ; demande portant sur l'entretien de massifs de fleurs et sur les chablis de la forêt.

Séance du
4 septembre 2014

[Le compte rendu officiel de cette réunion n'étant pas disponible au moment du bouclage de ce numéro (27 septembre 2014), le texte qui suit a été rédigé par *Le Petit Villarin*.]

Le conseil municipal adopte le compte rendu du 31 juillet 2014.

1 – Intercommunalité

• Le conseil municipal est informé que la situation financière des 3 communes de l'ex-CCVG est à l'ordre du jour du conseil communautaire du 5 septembre 2014 (*lire page 14*). Il est informé de l'avancée des travaux sur la répartition des charges entre la 4C et l'ex-CCVG :

- a) du 1^{er} janvier 2014 au 31 mars 2014, les dépenses et les recettes des 3 communes de l'ex-CCVG reviennent à la 4C ;

b) le montant que l'ex-CCVG doit rembourser à la 4C concerne les dépenses et les recettes de l'année 2013, les dépenses et les recettes du 1^{er} avril 2014 au 30 juin 2014, l'assurance des locaux et des véhicules, les salaires des cinq personnels ;

c) les attributions de compensation doivent être revalorisées à partir du 1^{er} avril 2014, date à laquelle les compétences non reprises par la 4C sont revenues aux communes.

Le secrétariat de la 4C a dressé la liste des dépenses et recettes de l'ex-CCVG, jusqu'au 20 août. Si on veut connaître la véritable situation financière de la commune, il convient de savoir comment se répartissent ces

recettes et ces dépenses entre les 3 communes et où en est la situation des échéances d'emprunts bancaires.

Dans ce but, les 3 maires se sont adressés le 12 août au sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne en indiquant l'état des travaux entre les 3 communes (statuts d'un sivom des deux communes de la vallée des Villards, convention entre les 3 communes pour finaliser le projet du centre équestre de Sainte-Marie-de-Cuines) ; en soulignant les interrogations persistantes sur le bien-fondé juridique des dispositions prises ou à prendre ; en annonçant leur demande de devis auprès d'un cabinet de juristes à même de les conseiller.

• Une consultation a été lancée pour une mission d'assistance juridique portant sur l'évolution de l'intercommunalité et ses conséquences pour les 3 communes de l'ex-CCVG, suite à la création de la 4C. Le cabinet CMS Bureau Francis Lefèvre (Lyon) propose d'assister les trois communes et décompose cette mission en 2 tranches, ferme et conditionnelle, compte-tenu de sa complexité.

Le conseil municipal accepte cette mission d'assistance juridique (ferme et conditionnelle) dont le coût s'élève à 11 000 euros, sous réserve que le second cabinet juridique consulté n'offre pas de meilleures conditions d'études dans sa réponse à venir. Le conseil municipal précise que le coût total de la mission sera à répartir entre les 3 communes de l'ex-CCVG.

• Enfin, suite à une demande de Sainte-Marie-de-Cuines, le conseil municipal accepte que

cette commune puisse conclure, en son nom propre, une convention précaire de gestion du centre équestre avec l'association Cheval notre Passion, afin que ce centre équestre puisse être mis en service.

2 – Questions diverses

Le conseil municipal :

- est informé que les entreprises n'ont pas transmis leur devis quant à la réfection du monument aux morts ;

• souhaite, avant de se prononcer sur les modifications de statuts du Sivav, un complément d'information sur l'article 9 ainsi libellé : « *Les ressources du syndicat mixte sont constituées des participations calculées pour 70 % au prorata du potentiel fiscal (article L.2334.4 du CGCT) et pour 30 % en fonction de la population totale (article R114.2 du code des communes).* » (*lire page 11*) ;

• adopte une délibération concordante avec celle du comité syndical du Syndicat de l'énergie de Savoie (SDES) et demande le versement du produit de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) perçu sur le territoire de la commune membre à hauteur du seuil maximal prévu par la Loi et dans la limite des frais de gestion et de contrôle de la TCCFE mentionnée dans la délibération SDÉS du 20 septembre 2011 ;

• prend connaissance des modifications apportées au contrat des personnels de l'école intercommunale (dont l'employeur actuel est la commune de Saint-Colomban). Des dispositions ont été prises afin de prendre en compte le décret ministériel de

SAINT-COLOMBAN

Séance du
11 juillet 2014

Absents : Cédric Émieux (procuration à Pierre-Yves Bonnivard)

Le conseil municipal adopte les comptes rendus des réunions du conseil du 2 et 13 juin 2014.

1 – Emplois saisonniers

Afin de renforcer les effectifs du service technique durant la période estivale pour effectuer des travaux d'entretien des espaces verts, le conseil municipal décide de recruter 4 agents techniques à temps complet (35 heures par semaine) à compter du 15 juillet et jusqu'au 22 août 2014 : 2 du 15 juillet au 1^{er} août 2014 et 2 du 4 au 22 août 2014.

2 – Sivav

Le conseil municipal est informé que le Sivav a confié à chacun de ses vice-présidents la gestion d'une commission : Colette Charvin (Jarrier) : finances et ressources humaines ; Gilbert Derrier (Villarembert) : communication, information, site Internet et culture ; Jean Didier (Albiez-Montrond) : randonnée, sentiers, VTT et cyclotourisme, activités de pleine nature et

signalisation routière ; Bernard Balmain (Saint-Sorlin d'Arves) : agriculture, environnement, gestion de l'espace, cadre de vie et charte paysagère, patrimoine ; Pierre-Yves Bonnivard (Saint-Colomban) : réflexions stratégiques et touristiques, hébergement. Dans le public, Martine Ferroud demande à faire partie de la commission communication, information, site Internet, culture.

3 – Urbanisme

Suite à la demande de Philippe Badin et Monique Bret-Vitoz (discutée en séance du conseil municipal le 16 mai dernier) qui sollicitent l'autorisation de la commune pour ancrer la dalle d'accès à leur futur garage sur un mur de soutènement de la commune, et compte tenu des conclusions du bureau d'études sollicité pour connaître la faisabilité de ce projet, le conseil municipal (Anne-Karine Favre-Bonté et Patrick Martin-Fardon ne prenant pas part au vote) demande qu'un bureau d'études soit sollicité pour le suivi des travaux envisagés afin d'obtenir un rapport final attestant du respect des consignes demandées.

4 – Intercommunalité

Le conseil municipal prend connaissance du projet de statuts du sivom à créer entre les communes de Saint-Alban et de

Saint-Colomban, statuts dont l'article 8 (« contributions des membres ») est ainsi rédigé : « *Le financement du sivom sera réparti entre les deux communes en fonction du montant des attributions de compensation touchées par chacune d'elles.* »

Gilbert Pautasso et Marcel Malburet demandent que des modalités de répartition financière soient stipulées dans cet article, même provisoires, dans l'attente de connaître le montant des attributions de compensation de la 4C. Gilbert Pautasso insiste sur le déséquilibre entre les dépenses à honorer et les recettes à percevoir à la suite du transfert des charges. Philippe Martin-Cocher demande s'il est envisageable que la commune sollicite la 4C pour une avance de trésorerie, comme l'a récemment fait la commune de Sainte-Marie-de-Cuines. Réponse : oui. Anne-Karine Favre-Bonté, elle, s'oppose à ces statuts à cause de la répartition des sièges entre les 2 communes (parité). Arnaud Jansen dit comprendre que la parité peut être un point discutable ; il précise néanmoins accepter ces conditions si cela permet aux deux communes d'exister et de pouvoir continuer d'assurer ensemble les compétences communes, qui plus est lorsque l'alternative est la fusion des 2 communes ou la création d'un sivom à 3 (avec Sainte-Marie-de-Cuines).

Finalement le conseil municipal approuve (10 voix pour et 1 voix contre : Anne-Karine Favre-Bonté) ces statuts étant précisé que l'article 8 sera réexaminé quand seront connues les attributions de compensation définitives.

5 – Centre équestre

Pour terminer le projet du centre équestre de Sainte-Marie-de-Cuines et assumer sa gestion, il est nécessaire que les 3 communes de l'ex-CCVG arrivent à un accord. Le conseil municipal adopte le principe d'une convention tripartite comme cadre juridique de cet accord.

6 – Maison du tourisme

Les conseillers sont informés qu'il y a nécessité de rattacher la Maison du tourisme à une entité porteuse. En attendant la création d'un sivom villarin, le conseil municipal décide de créer une Maison du tourisme de la vallée des Villards portée par la commune de Saint-Colomban sous forme d'un EPIC ; il décide de reprendre les termes des statuts approuvés par la CCVG le 10 août 2008 et les adopte. Ceux-ci prévoient un comité de direction composé de 13 membres, dont 7 conseillers municipaux et 2 suppléants, le conseil nomme : Pierre-Yves Bonnivard, Sandrine Ramos Camacho, Arnaud Jansen, Patrick Martin-Fardon, Anne-Karine Favre-Bonté, Angèle Martin-Cocher, Emmanuel Bellot-Mauroz (titulaires), et Philippe Martin-Cocher et Marcel Malburet (suppléants). Enfin, le conseil municipal

attribue une avance de trésorerie (15 000 euros) à la Maison du tourisme pour assurer le règlement des charges liées à l'organisation de la saison estivale 2014.

7 – Questions diverses

Le conseil municipal :

- demande le versement du produit de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) perçu sur le territoire de la commune à hauteur du seuil maximal prévu par la Loi ;
- suite à la baisse massive des dotations de l'Etat, soutient la motion et l'action de l'Association des maires de France pour le réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat ;
- est informé que les Consorts Tardy sont d'accord pour reporter à 2015 les négociations concernant des échanges de terrains avec la commune ;
- prend connaissance d'une demande d'Emmanuel Emieux (Lachal) qui souhaiterait un échange de terrain pour compenser le fait que deux de ses parcelles ont été prises pour réaliser la Via Ferrata ;
- donne son accord pour une demande de renouvellement de vœux de mariage (10 ans) et pour toutes autres demandes de ce type à venir.

Séance du
29 août 2014

Absents : Angèle Martin-Cocher (procuration à Sandrine Ramos Camacho) et Emmanuel Bellot-Mauroz (procuration à Pierre-Yves Bonnivard).

Après quelques modifications mineures, le conseil municipal approuve les comptes rendus des réunions du 26 juin et du 11 juillet 2014.

1 – Secrétariat

Le conseil municipal décide de modifier les heures d'ouverture du secrétariat (lire page 17).

2 – Employés communaux

L'école est compétence communale depuis le 1^{er} juillet 2014. Le conseil municipal approuve le renouvellement de Céline Mangano (Atsem) (CDI, obligatoire après 6 ans en CDD, 35 heures hebdomadaires), de Laëtitia Cirette (adjoint d'animation, CDD d'un an, 18 heures par semaine annualisées) et de Christelle Spony (surveillante de cantine, en CDD d'un an, 12 h 16 par semaine annualisées). Quand le sivom sera créé, ces agents pourront être mis à sa disposition (la commune restant leur employeur), ou être transférés au sivom.

Service technique. Suite aux transferts de deux personnels de l'ex-CCVG à la commune à partir du 1^{er} juillet 2014, il faut restaurer certains avantages réglementaires dont ils bénéficiaient avant leur transfert, pour maintenir leur niveau de rémunération. Le conseil accepte donc (Sandrine Ramos Camacho ne prenant pas part au vote) l'instauration de l'indemnité d'exercice de missions

En fin de réunion, Sandrine Ramos Camacho indique que le club des sports de Saint Colomban a intégré le classement national des clubs français et Anne-Karine Favre-Bonté signale que Skisnow Maurienne sollicite la mise à disposition d'un terrain communal pour la pratique de l'enduro et du trial. Une demande écrite doit être faite en mairie.

Puis Pierre-Yves Bonnivard précise le calcul des attributions de compensation, confirme le vide juridique qui entoure la situation actuelle de la Maison du tourisme, et explique que la résidence de La Perrière a été construite et financée par le district (et donc les deux communes villarines) mais qu'elle appartient à ce jour à la 4C.

Enfin Yves Gauthier estime qu'à son sens la fusion entre les deux communes villarines est plus opportune que la création d'un sivom ; il souligne le bon travail effectué par le service technique de la commune notamment en ce qui concerne le débroussaillage des parkings. Il suggère cependant que la commune effectue un affichage avant travaux afin de faire déplacer les véhicules habituellement garés.

des préfectures en faveur de Stéphane Bozon, de la nouvelle bonification indiciaire pour Stéphane Bozon et Jean-Baptiste Brosson (10 points d'indice majorés à 4,63 € le point). Pierre-Yves Bonnivard précise qu'il souhaite à terme dans un souci de cohérence réexaminer les régimes indemnités actuels du personnel communal. Par ailleurs, le conseil municipal est informé que ces agents bénéficiaient d'une participation financière de la CCVG (puis de la 4C) pour leur adhésion à un contrat de prévoyance auprès de la Mutuelle nationale territoriale.

Ce principe n'est pas en place à la commune de Saint-Colomban. Devant la difficulté que soulève le transfert de ces contrats, la commune a sollicité (début 2014) le centre de gestion de la fonction publique de Savoie pour mettre en place ce dispositif obligatoire pour les collectivités le 1^{er} janvier 2015.

3 – Ventes de terrains

Le conseil municipal :

- demande concernant un bien non délimité (BND) communal aux Moulins que soit proposé à la famille Lucenet deux solutions : soit la commune le vend au prix du marché ; soit la commune le fait délimiter pour créer un parking pour le gîte de l'école des Moulins ;
- décide de ne pas appliquer son droit de préemption sur les transactions suivantes : parcelles bâties (aux Roches) entre Mathilde Masoni et Maurice Jeandet ; parcelle non bâtie en BND (à Lachenal) entre Éloïse Tardy et Christian Martin-

Lire la suite page 17

Comptes rendus des conseils**Saint-Alban**

Suite de la page 15

janvier 2004 portant aménagement des rythmes scolaires : Mmes Mangano et Cirette verront leurs heures de travail effectif augmentées en raison de l'ouverture de l'école le mercredi matin. L'école intercommunale, suite au déménagement d'une famille, compte 11 élèves en cette rentrée et aucun n'est domicilié à Saint-Alban (lire page 11) ;

• approuve une décision modificative budgétaire ;

• apporte les modifications suivantes concernant la régie d'avances et de recettes :

- a) sur l'arrêté de nomination du régisseur : Catherine Levasseur aura pour suppléant Johnny Unger ;
- b) sur l'arrêté portant institution d'une régie d'avances et de recettes : les recettes ne pourront être encaissées qu'en numéraires ; le montant maximum de l'avance sera de 500 euros, le montant maximum de l'encaissement sera de 600 euros ;
- est informé que la situation actuelle ne peut perdurer à la déchetterie qui est la seule du canton à être à la fois non gardée et ouverte en permanence. Elle recueille donc des déchets bien au-delà de la seule population de la vallée, et les frais afférents correspondent à la collecte de déchets d'une commune de plus de 1 000 habitants. Un groupe de travail réunissant des

Comptes rendus des conseils Saint-Colomban

Suite de la page 16

Fardon ; parcelle non bâtie (aux Ponts) entre Catherine Ducrocq et Laurent Martin-Cocher.

4 – Atésat

Depuis le 1^{er} janvier 2014, l'assistance technique de l'État pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (Atésat) est supprimée. Néanmoins les missions en cours pourront être terminées en passant des conventions. C'est le cas à Saint-Colomban pour l'établissement de la carte des voies communales (évaluation de la nouvelle longueur de voirie). Le diagnostic pour le plan de circulation des personnes à mobilité réduite pourrait être inclus dans ces missions (si la collectivité le réalise). Le conseil municipal décide donc le renouvellement d'une convention avec l'État dans le cadre de l'Atésat.

5 – Legs

Mme Virginie Girard-Butaz (La Pierre), décédée en 2012 dans l'Hérault, a légué à la commune de Saint-Colomban tous ses biens sur le territoire de la commune. Le conseil municipal accepte ce legs et les frais engendrés pour une estimation des biens pouvant aller jusqu'à 200 000 euros (entre 4 000 et 5 000 euros).

6 – Intercommunalité

• Une consultation a été lancée pour une mission d'assistance juridique portant sur l'évolution de l'intercommunalité et ses conséquences pour les 3 communes de l'ex-CCVG, suite à la création de la 4C. Le cabinet CMS Bureau Francis Lefèvre (Lyon) propose d'assister les trois communes et décompose cette mission en 2 tranches, ferme et conditionnelle, compte-tenu de sa complexité. Le conseil municipal accepte cette mission dont le coût s'élève à 11 000 euros sous réserve que le second cabinet juridique consulté n'offre pas de meilleures conditions d'études dans sa réponse à venir. Il précise que le coût total de la mission sera à répartir entre les 3 communes :

de l'ex-CCVG.

- Le conseil municipal approuve les modifications de statuts du Sivav notamment celle relative à une représentation des communes par deux délégués titulaires (et non plus un titulaire et un suppléant). Les deux délégués de Saint-Colomban seront Pierre-Yves Bonnivard et Sandrine Ramos Camacho.

7 – Domaine skiable

Le conseil municipal est informé que les travaux de création de la piste verte (qui sera engazonnée en septembre) sont terminés et que le montant final des travaux présente une moins value de 5 288,18 €. Le conseil accepte cet avenir. A cette occasion il est rappelé que la circulation des véhicules à moteur est interdite sur cette piste comme elle l'est sur toute voie non carrossable. Par ailleurs, sur proposition de la Satvac, le conseil municipal décide (9 voix pour et 2 abstentions : Sandrine Ramos Camacho et Patrick Martin-Fardon) de classer cette piste en piste bleue (pente trop raide pour une verte), et de lui donner le nom de « La Verte ».

8 – Questions diverses

Le conseil municipal :

- approuve (Arnaud Jansen s'abstenant) la motion adoptée à l'issue des états généraux du pastoralisme le 18 août au col du Glandon (présence du loup) ;
- est informé que suite aux interventions des associations, de maires notamment, la TCCFE a été restaurée ;
- fixe les horaires d'ouverture de la déchetterie (lire page 14).

En fin de réunion, Martine Ferroud demande quelle sera l'utilisation des biens hérités de Mme Girard-Butaz (réponse : la question n'a pas été étudiée), et fait part de sa satisfaction après la mise en place par le service technique de la collectivité de la plaque signalétique du tilleul réalisée par Paule Toussaint. Yves Gauthier, lui, s'insurge contre le mauvais état des bouches d'égouts à Lachenal.

Séance du 19 septembre 2014

[Le compte rendu officiel de cette réunion n'étant pas disponible au moment du bouclage de ce numéro (27 septembre 2014), le texte qui suit a été rédigé par *Le Petit Villarin*.]

Absents : Anne-Karine Favre-Bonté et Emmanuel Bellot-Mauroz (procuration à Pierre-Yves Bonnivard).

Avant d'aborder l'ordre du jour, Fabien Bonnafous et Antoine Stozicky présentent au conseil municipal le schéma de cohérence territoriale (SCoT) Maurienne auquel la commune devra adhérer avant le 31 décembre 2016. Le SCoT est un document d'urbanisme qui vise à mettre en cohérence, sur toute la Maurienne, l'ensemble des politiques en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, et d'équipements commerciaux. Par ailleurs, MM. Bonnafous et Stozicky expliquent le contenu de la loi ALUR qui comprend deux points importants : la réduction de l'emprise au sol en cas de construction, et le transfert de la compétence PLU à la communauté de communes.

Après ces exposés, le conseil municipal adopte le compte rendu de la réunion du 29 août 2014.

1 – Candidature Leader

Deux programmes d'investissements, l'un porté par l'association Espace Belledonne, l'autre par le Syndicat pays de Maurienne, sont proposés à la commune. Les deux périmètres d'action se recoupant et la commune ne pouvant participer qu'à un seul, le conseil municipal décide d'adhérer à celui d'Espace Belledonne.

2 – Coupe de bois

Le conseil municipal accepte les coupes de bois proposées par l'ONF pour 2015 (410 m³ à Lachal, dans la forêt du Courty).

3 – Pêche

Le bail entre la commune et l'association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques (l'Amicale des pêcheurs de l'Arc) ayant expiré le 31 décembre 2013, le conseil municipal décide de le renouveler aux mêmes conditions jusqu'au 31 décembre 2019.

4 – Club des sports

Sandrine Ramos Camacho ne prenant pas part au vote, le conseil municipal alloue une subvention de 25 000 euros au club des sports des Villards.

5 – Budget

Le conseil municipal approuve des transferts budgétaires afin de pouvoir verser la subvention attribuée au club des sports et effectuer l'achat de 2 ordinateurs pour l'école.

6 – Employés communaux

• Suite à la disparition de l'ex-CCVG, les deux employés communautaires sont devenus des employés communaux. Ceux-ci bénéficiaient de la participation de leur employeur à une assurance complémentaire (Mutuelle nationale territoriale). Le conseil municipal décide de prendre en charge cette participation (13,50 €) jusqu'au 31 décembre 2014. Ce concours n'étant pas instauré à Saint-Colomban, le conseil souhaite qu'une réflexion soit engagée au moment de sa mise en place (obligatoire à partir du 1^{er} janvier prochain) pour harmoniser cette participation entre tous les employés communaux.

- Le conseil municipal décide de proroger la convention de mise à disposition des deux employés de l'ex-CCVG à la commune de Saint-Alban jusqu'au 31 décembre 2014.

7 – La Perrière

Depuis l'incendie d'un bâtiment au Châtelet (février 2013), deux des sinistrés sont relogés dans des appartements de La Perrière (200 euros mensuels). Après la disparition de la CCVG, le conseil municipal approuve un avenir dans lequel la commune de Saint-Colomban se substitue à la CCVG.

9 – Travaux

Le conseil municipal, compte tenu du devis reçu (quelque 9 660 euros), souhaite que les bornes à incendies des Roches, de La Pierre et de Lachal d'en bas soient réparées par les employés communaux.

10 – Economie d'énergie

Le conseil municipal accepte d'adhérer à la démarche C3E du conseil général visant à faire des économies d'énergie, et demande à la commission municipale « énergie publique » de choisir un (ou plusieurs) bâtiment(s) public(s) qui servirai(en)t de test.

11 – Questions diverses

Le conseil municipal :

- suite au projet gouvernemental, réaffirme son opposition ferme à la suppression du conseil général ;
- est informé qu'un glissement de terrain s'est produit en

contrebas du bâtiment à explosifs entraînant des petits arbres et des souches dans le ruisseau de Bellard. Pour éviter qu'ils ne forment des bouchons, ils seront déblayés et le lit nettoyé par les employés communaux ;

- est informé que des travaux ont repris au Mollaret (lire page 13) ;

- autorise Marie-Christine Carrara à effectuer (à ses frais) des travaux d'embellissement de la fontaine du Martinan sur la parcelle D 507, sans pour autant occasionner quelque gêne aux utilisateurs et aux services techniques ;

- prend connaissance du courrier de l'Association des Villarins et des amis des Villards qui soutient les élus villarins face aux difficultés rencontrées dans la refonte de l'intercommunalité. Un contact sera pris pour étudier le mode de soutien que l'association pourrait apporter face à l'exaspération des habitants.

A l'issue de la réunion, Yves Gauthier remercie la commune d'avoir arrangé la plaque d'égout à Lachenal.

Marie-Christine Carrara intervient ensuite pour signaler qu'elle a été expropriée pour réaliser le nouveau cimetière, et que ce terrain n'a pas été utilisé. Aujourd'hui elle n'a plus rien puisque le petit chalet qui était derrière la cure a aussi été récupéré par la commune et placé dans le cimetière. Elle demande au conseil si elle peut avoir un terrain, soit en rachetant celui qu'on lui a pris, soit en récupérant un terrain qui fait partie d'un ensemble de parcelles qui s'est vendu récemment au Martinan. Le conseil va réfléchir à cette question.

Enfin, Michel Tronel demande quand les conteneurs semi-enterrés seront installés (réponse : en 2015 car il y a un blocage au Planchamp de Saint-Alban), et s'ils seront installés à la place des chalets poubelles (réponse : non car la surface nécessaire sera plus importante, et certains hameaux n'en auront pas, le Châtelet par exemple).

■ BRÈVES

► **LA POSTE.** Depuis le 15 juillet 2014, et pour 2 ans, le bureau de poste de Saint-Colomban est tenu par Ophélie Albrieux, 19 ans, originaire de Saint-Jean-de-Maurienne.

► **SAINTE-COLOMBAN (SÉCRÉTARIAT).** Pour remplacer Marina De Boisvilliers (secrétaire de mairie, en congé maternité), la commune de Saint-Colomban a recruté Gaëlle Gimenez. Âgée de 28 ans, elle a pris ses fonctions le 15 juillet dernier et restera en place jusqu'au 31 décembre 2014. Par ailleurs, à partir du 1^{er} octobre 2014, le secrétariat de la mairie de Saint-Colomban sera ouvert, du 1^{er} juillet au 31 août, le mardi de 9 heures à midi et de 15 heures à 18 heures, et le vendredi de 15 heures à 18 heures. Du 1^{er} septembre au 30 juin, il sera ouvert le mardi de 9 heures à midi et le vendredi de 15 heures à 18 heures.



SAVOIR FAIRE LA DIFFÉRENCE
TOUS TRAVAUX D'ENROBÉS, VRD, PUBLICS ET PRIVÉS
SAINT-JEAN-DÉ-MAURIENNE
Z.A. du Pré de Pâques
73870 SAINT-JULIEN-MONTDENIS
Tél. : 04 79 59 81 03
Fax : 04 79 59 53 76
Filiale d'EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS
www.travauxpublics.eiffage.com

PARET-GRIS Olivier
USINAGE DE PRÉCISION
CONSTRUCTION MÉCANO-SOUDEÉ
225, rue de l'Oliveraie, ZAC des Jasses
34130 VALERGUES
Tél. 04 67 22 19 67 - Fax : 04 67 22 19 96
sarlparketgris@wanadoo.fr

SARL JYL
Cycles , Motoculture
Vente, réparation.
261 Avenue Henri Falcoz
73300 St Jean de Maurienne
Tél. 04 79 83 01 61
Fax. 04 79 83 12 72
e-mail : jyl73@free.fr

SAVOIE ENCHÈRES
Maître Jacques LAFOURY
Commissaire Priseur Habilité
Ventes aux Enchères Publiques - Estimations
Inventaires - Objets d'Art - Mobiliers
Tableaux - Art Alpin
Salle des Ventes, 688 Avenue des Foliaz à 73000 CHAMBERY
Tél : 04.79.69.10.10 Fax : 04.79.69.90.67
www.savoie-encheres.fr

RETOUR SUR...

► LA LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

Le 16 mai dernier, le conseil municipal de Saint-Colomban a fixé les tarifs de location de la salle des fêtes, instaurant la gratuité « pour les associations situées à Saint-Colomban, Saint-Alban et Sainte-Marie-de-Cuines ». A l'issue de cette réunion, répondant à une question du public (la gratuité des salles est-elle réciproque dans les autres communes ?) Pierre-Yves Bonnivard avait indiqué que oui. Cette affirmation est fausse. Selon les tarifs fixés le 1^{er} mai 2014 par le conseil municipal de Sainte-Marie-de-Cuines, les associations villarines devront débourser 150 euros pour louer la salle polyvalente et 60 euros pour la salle de la Pallud. Reste l'argument avancé par Gilbert Pautasso pour qui, en substance, cette gratuité attirera le monde car si on veut en faire venir aux Villards, faire des animations, sans donner quelques facilités, rien ne se fera.

NAISSANCES

- Le 28 décembre 2013 à Soustons (Landes), de **Léane**, fille de Carole **Pineau** et Tony **Delfy**, petite-fille de Lysiane et Michel **Pineau**, et arrière-petite-fille d'Henri (+) et Elise **Quézel-Ambrunaz** (Le Frêne).
- Le 26 mars 2014 à Saint-Jean-de-Maurienne, de Kéo, fils de David **Combe** et Elodie **Maréchal**, petit-fils de Christiane **Girard**, et arrière-petit-fils de Lily (+) et Aimé (+) **Girard** (La Pierre).
- Le 5 avril 2014 à Rennes, de **Leon**, fils de Guillaume et Julie **Gabrielli**, petit-fils de Jean-Pierre **Gabrielli** et Mireille **Andréolli**, et arrière-petit-fils de Raymond (+) et Rosette (+) **Gabrielli** (Le Bessay).
- Le 16 avril 2014 à Saint-Jean-de-Maurienne, d'Alessio, fils de Stéphanie et Francesco **Vitiello**, petit-fils d'Aurore et Georges **Aimé**, et arrière-petit-fils de Jeannette et René (+) **Aimé** (Lachenal).
- Le 21 Juillet 2014 à Saint-Martin-

BRÈVES

► **PRESSE.** Le 31 août dernier, Marie-Louise Girard a cessé de vendre la presse au café-bar-tabac du Martinan. Seuls quelques livres (des éditions La Fontaine de Siloé par exemple) et l'édition dominicale du *Dauphiné libéré* continueront d'y être vendus. Naturellement le bar et le tabac restent ouverts. Le coin presse datait de 1995. Le 11 novembre prochain Marie-Louise Girard, qui fut un temps secrétaire de mairie à Saint-Colomban, entamera sa 44^e année derrière le comptoir du bar...

► **CHAPARDAGES.** Début septembre, de nuit, des quantités importantes de fruits (grosses, prunes, etc.) ont été dérobées aux Roches, à Valmaure, aux Moulins, etc. Du bois a été emporté aussi... De quoi faire cuire quelques pots de confiture.

► **VIE PAROISIALE.** La nouvelle organisation des messes dans la paroisse Sainte-Madeleine de La Chambre conserve une messe à La Chambre, le samedi, à 18 h 30, et une messe, le dimanche, dans une des 14 paroisses du canton. Aux Villards elles seront célébrées (10 h 30) le 12 octobre à Saint-Alban et le 9 novembre à Saint-Colomban (pas de messe en décembre, seule une veillée serait organisée le 24 dans l'église de Saint-Colomban). Autres messes en novembre : le 1^{er} à Saint-Rémy (10 h 30) ; le 2 à Saint-Etienne-de-Cuines (10 h 30) ; le 11 à Saint-Martin-sur-La-Chambre (9 heures). Une « célébration pénitentielle » aura lieu le 9 décembre à La

d'Hères, de **Sacha**, fils d'Anne-Sophie et Clément **Debost**, petit-fils de Colette et Guy **Bozon** (Les Roches), et arrière-petit-fils de Philomène (+) **Bozon** (Les Roches).

- Le 6 août 2014 à Rennes, de **Joseph**, fils de Blandine et François-Xavier **Maylié**, petit-fils de Marie-Céline et Pierre **Garet**, et arrière-petit-fils d'Anne-Marie **Letournel** (Martinan).

- Le 17 août 2014 à Grenoble, de **Sasha**, fille d'Antoinette **Gobil** et Florian **Ziliotto**, et petite-fille de Danielle et Philippe **Gobil** (Le Comberousse).
- Le 6 septembre 2014 à Chambéry, de **Lucas**, fils de Doriane **Billon-Grand** et Marc **Damevin**, petit-fils de Renée et Maurice **Damevin**, et arrière-petit-fils de René **Damevin** et de Geneviève et Roger **Darves** (L'Eglise).

MARIAGES

- Le 21 juin 2014 à Toulon, d'Audrey **Hoareau** et Simon **Maurel**. Simon

Maurel est le fils d'Agnès et Paul **Maurel** (Nantchenou), et le petit-fils d'Emma (+) **Ramel** née **Tardy** (La Pierre).

- Le 2 juillet 2014 à Saint-Colomban, d'Anaïs **Thiéry** (Lachal) et Bruno **Martim de Souza**.

DÉCÈS

• De Mme Marie-Rose **Quatrefages** née **Ginoul** (Le Planchamp), le 15 mai 2014 à Montpellier (96 ans).

- De M. Jean-Paul **Bozon-Vialle** (Valmaure), le 30 juin 2014 à Chambéry (70 ans).

- De M. Denis **Clérin** (Premier-Villard), le 14 juillet 2014 à Saint-Jean-de-Maurienne (84 ans). M. Clérin était l'époux de Mireille **Clérin** née **Cartier-Lange**.

- De M. Marcel **Bozon** (Les Roches), le 17 juillet 2014 à Annemasse (77 ans) [Ancien combattant d'AFN, Marcel **Bozon** a servi en Algérie dans le 27^e BCA, d'avril 1957 à septembre 1959, à Tizi Ouzou (Kabylie).]

- De Mme Elise **Buisson-Rieux** née **Sailler** (Lachenal), le 18 juillet 2014 à Saint-Jean-de-Maurienne (87 ans).

- De Mme Pierrette **Gilibert** née **Tronel** (Lachal), le 2 août 2014 à Marseille (75 ans).

- De Mme Eliane **Bouchet-Flochet** née **Jannuzzi** (Martinan), le 5 août 2014 à Lyon (76 ans).

- De Mme Ginette **Favario** née **Noirot** (Le Bessay), le 2 septembre 2014 à Saint-Jean-de-Maurienne (85 ans).

- De M. Gilbert **Tardy** (Lachal, La Pierre), le 21 septembre 2014 à Marseille (75 ans).

14/18 LE CARNET DU CENTENAIRE

Pour rendre hommages aux 116 Villarins qui ne sont pas revenus de la Grande Guerre, chaque trimestre, nous publions leurs disparitions dans « le carnet du centenaire ».

- Jean-Pierre **Emieux** (Lachal, 1^{re} classe au 159^e RI), le 19 août 1914 à Wittersdorf (Haut-Rhin) (26 ans).

- Séraphin **Quézel-Yoyon** (Le Mont, 2^{re} classe au 58^e RI), le 20 août 1914 à Dieuze (Moselle) (22 ans).

- Emile **Cuinat** (La Pierre, 2^{re} classe au 22^e bataillon de chasseurs à pied), le 3 septembre 1914 à Mandray (Vosges) (23 ans).

- Antoine **Jeantin** (Les Granges, 2^{re} classe au 99^e RI), le 8 septembre 1914 à Strasbourg (Bas-Rhin) (26 ans).

- Jean-Baptiste **Combet** (Les Roches, 2^{re} classe au 13^e bataillon de chasseurs à pied), le 23 septembre 1914 à Lesseux (Vosges) (26 ans).

- Charles **Darves-Bornoz** (Le Frêne, 2^{re} classe au 30^e RI), le 25 septembre 1914 à Faucourt (Somme) (24 ans).

- Joseph **Frasse-Sombet** (Le Bessay, 2^{re} classe au 97^e RI), le 2 octobre 1914 à Wancourt (Pas-de-Calais) (24 ans).

- Jean-Baptiste **Quézel-Ambrunaz** (Le Pied des Voûtes, 2^{re} classe au 97^e RI), le 2 octobre 1914 à Wancourt (Pas-de-Calais) (26 ans).

- Louis Emmanuel **Rostaing-Troux** (Les Roches, 2^{re} classe au 97^e RI), le 2 octobre 1914 à Wancourt (Pas-de-Calais) (31 ans).

LE PETIT VILLARIN**PUBLICATION TRIMESTRIELLE**

Numéro CPPAP : 0715 G 79863

Numéro ISSN : 1140-5473

SIEGE :

Maison des associations

73130 – Saint-Colomban-des-Villards

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

Emmanuel Tronel-Peyroz

COMITE DE REDACTION :

Roger Darves (04-79-59-46-13), Christophe Mayoux

(Courriel : c.mayoux@laposte.net), Ginette Paret (04-79-56-37-04)

Emmanuel Tronel-Peyroz (04-67-29-45-43 ; 04-79-56-35-55).

ABONNEMENTS ET DIFFUSION :

Jean-Pierre Tronel-Peyroz

19, rue Yves-Chapuis, 13004 – Marseille (09-51-40-38-39)

COMPTABILITE ET ADMINISTRATION :

Emmanuel Tronel-Peyroz

21, rue Albert-Dubout, 34130 – Mauguio (Courriel : lepetitvillarin@wanadoo.fr)

CCP : Le Petit Villarin n° 1357-38 M Montpellier

MAQUETTE ET IMPRIMERIE :

Francis Duval (04-67-57-39-30)

JF impression, Montpellier (04-67-27-34-11)

ABONNEMENT ANNUEL : 8,50 €.**SOMMAIRE****NUMÉRO 169
SEPTEMBRE 2014****PAGES 2 et 3 :**

- La fête du 15-Août. • Interrogations.
- Fête du pain et fêtes des voisins.
- OT : démission de la présidente.

PAGE 4 :

- l'« Echo des montagnes ».
- Pas de pays sans paysans.

PAGE 5 :

- Etats généraux : le pastoralisme et le loup.
- Loup : des attaques meurtrières.

PAGE 6 :

- Amis des Villards. • Fleurissement. • Chasse. • Pêche.

PAGE 7 :

- Il y a 100 ans : le talc.

- Au rendez-vous des patoisants.

PAGE 8 :

- Sur la biodiversité. • Le circaète. • Botanique.

PAGE 9 :

- Pétanque. • Canicross. • Brèves.

PAGE 10 :

- Les combats d'août 1944 au col du Glandon : commémoration et témoignages.

PAGE 11 :

- Sivav : qui fait quoi ?

- Ecole. • Ski : les tarifs des forfaits.

PAGES 12 et 13 :

- Points de vue : chaufferie au bois, AFP, jugement. • Brèves.

PAGES 14, 15, 16 et 17 :

- Comptes rendus des conseils.

PAGE 18 :

- Carnet. • Carnet du centenaire.

- Les comptes du Petit Villarin.

Pour publication dans *Le Petit Villarin* les textes, les documents, les avis de naissances, de mariages, et de décès peuvent être transmis :

• par voie postale :

Le Petit Villarin

21, rue Albert-Dubout

34130 – Mauguio

Tél. : 04-67-29-45-43

• par courriel :

lepetitvillarin@wanadoo.fr

Dans tous les cas, nom, adresse et numéro de téléphone des auteurs doivent accompagner ces envois.